L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1387 - VENDREDI 19 AOÛT 2016 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224





Encart : Foire de Chalon (Côte d'Or et Yonne)

Côte d'Or

› Fête du Charolais à Saulieu

Un savoir-faire d'exception



Nièvre

› Moisson 2016

Cellule de crise en préfecture



Yonne

› Crise agricole

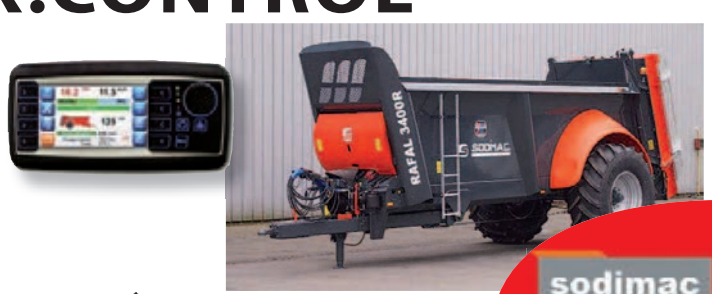
Libérer la parole pour préparer l'avenir



Boitier de régulation **X.CONTROL**

tonnage/ha maîtrisé

> densité de produit en automatique
> dosage / ha souhaité
> largeur d'épandage



G. BUCHEZ
Secteurs:
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert - Nevers
03 86 20 17 38

PICOUET
Préparation de vos semences
céréales, colza, pois...
Pour minimiser vos coûts de semences faites confiance à un trieur à façon, *contactez-nous !*
S.T.A.F.F.



Les Bruyères - 89100 Collemiers
Tél. 03 86 95 04 81
Email: eta-picouet@orange.fr

Sommaire

Côte d'Or

04 • Fête départementale: Châtillon remet la sienne
05 • Fête du Charolais à Saulieu: Une belle vitrine pour un savoir-faire d'exception
06 • Chambre d'agriculture : Enquête terrain (suite)

Nièvre

07 • Moisson 2016: Cellule de crise en préfecture
08 • Journée technique sols: Quid des conditions hétérogènes et usantes ?

Yonne

09 • Aléas climatiques: Des décisions sont à prendre dès maintenant…
10 • Crise agricole: Libérer la parole pour préparer l'avenir
11 • Fête de l'agriculture: Dernière ligne droite

Bourgogne et ailleurs

12 • Agroécologie et développement durable: Déjouer les pièges des clients

Dossier

13-18 • Dossier Spécial variétés blés

Filières

17 • Cultures Implantation des colzas: Optimiser sa trésorerie sans hypothéquer l'avenir
18 • Élevage Concours national du mouton charollais: Un pied de nez à la morosité !
19 • Élevage Travail en élevage: Penser ergonomie

Infos Services

20-21 • Annonces légales
22 • Paroles de jeunes
23 • La p'tite graine

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy

AgriBourgogne.fr

en bref

Aides ovines, bovines et caprines 2016 Le décret et l'arrêté publiés au JO

Le décret relatif aux aides ovines et bovines relevant de la PAC et l'arrêté fixant les conditions d'accès aux aides couplées animales des filières ovines, bovines et caprines (hors DOM) pour la campagne 2016 ont été publiés au Journal officiel du 12 août. Ils reprennent les conditions nécessaires pour pouvoir prétendre à ces aides (label rouge, nombre d'animaux, période de détention, etc) ainsi que les dates de dépôts des demandes d'aides. Ces éléments avaient été définitivement établis et validés avec la profession en juillet.

Certiphyto La durée de validité des certificats réduite à cinq ans

Un décret publié au journal officiel le 14 août porte «la durée de validité des certificats individuels pour l'application des produits phytopharmaceutiques (Certiphyto) à cinq ans renouvelables pour toutes les spécialités professionnelles». Les publics concernés par le texte sont uniquement les agriculteurs. Le texte entrera en vigueur le 1er octobre 2016. Par ailleurs, le décret «instaure une vérification des connaissances préalable à la délivrance du premier certificat» et «prévoit que les organismes de formation sont désormais exclusivement habilités par les services déconcentrés».

Élevage Berlin doublera l'aide accordée par Bruxelles

La presse allemande rapporte que le ministre de l'agriculture Christian Schmidt a annoncé le 15 août que Berlin doublera l'enveloppe allouée mi-juillet par l'Union européenne pour soutenir l'élevage laitier et les autres secteurs d'élevage en crise. *«Une rupture structurelle nous coûterait cher»*, a-t-il expliqué au quotidien Die Zeit. *«Ces nouvelles aides ont deux objectifs: apporter de la liquidité dans les exploitations agricoles, et impulser une meilleure discipline sur le marché».* Christian Schmidt avait auparavant annoncé que cette enveloppe serait essentiellement destinée aux éleveurs laitiers. En France, Stéphane Le Foll n'a pas encore annoncé si ces aides de l'UE seraient abondées par le gouvernement.

Brexit Londres va suppléer les subsides de la Pac

Le gouvernement britannique a annoncé le 15 août qu'il comptait verser aux agriculteurs les mêmes subventions que celles accordées par l'Union européenne (UE). Une enveloppe annuelle de 4,5 milliards de livres (5,2 milliards d'euros) a été évoquée par le ministre des Finances Philip Hammond, qui concerne le secteur agricole jusqu'en 2020, mais aussi des projets d'infrastructures approuvés avant le budget rectificatif d'automne dernier, ainsi que des projets de recherche universitaires couverts par Horizon 2020, un programme européen pour la recherche et l'innovation. *«Nous sommes déterminés à offrir de la stabilité et des certitudes en attendant notre départ de l'UE»*, a expliqué M. Hammond.

PRI info

Côte d'Or Comment faire pour devenir agriculteur ou agricultrice ?

Vous avez un souhait, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Le Point Accueil Installation est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous informer sur les aides et les démarches et vous orienter vers les personnes ressources pour mener à bien votre projet (accueil financé par l'État). Nous organisons des sessions collectives au Point Accueil Installation, contactez Maëlle Sureau au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)

Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez-vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'État). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'agriculture) au 03 86 93 40 99.

Yonne Le Point Info Transmission Association : préparer son projet de cessation - transmission

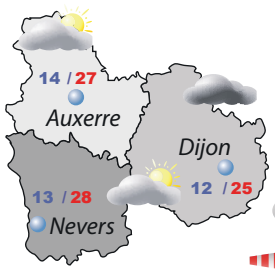
Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet - Chambre d'agriculture au 03 86 94 22 22 (accompagnement financé par l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 19 au 28 août 2016

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 19 Août

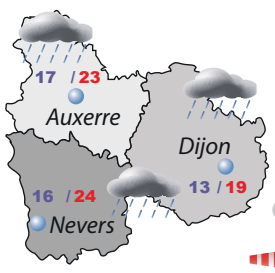


Variable
Le temps s'annonce variable sur le département avec un partage entre soleil et champs nuageux.

T° mini : 11 à 13 °C
T° maxi : 27 à 29 °C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

St Jean-Eudes
Soleil : 06:49 - 20:52
Lune : 21:27 - 07:56

Samedi 20 Août

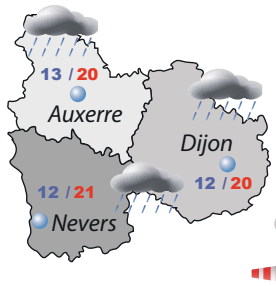


Pluvieux
Nous retrouverons un ciel généralement couvert tout au long de la journée avec des pluies, parfois soutenues.

T° mini : 12 à 14 °C
T° maxi : 23 à 25 °C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

St Bernard
Soleil : 06:50 - 20:50
Lune : 21:59 - 09:09

Dimanche 21 Août



Maussade
Les nuages resteront omniprésents sur l'ensemble de la région avec des précipitations généralement faibles. Les températures maximales seront orientées à la baisse.

T° mini : 11 à 13 °C
T° maxi : 20 à 22 °C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

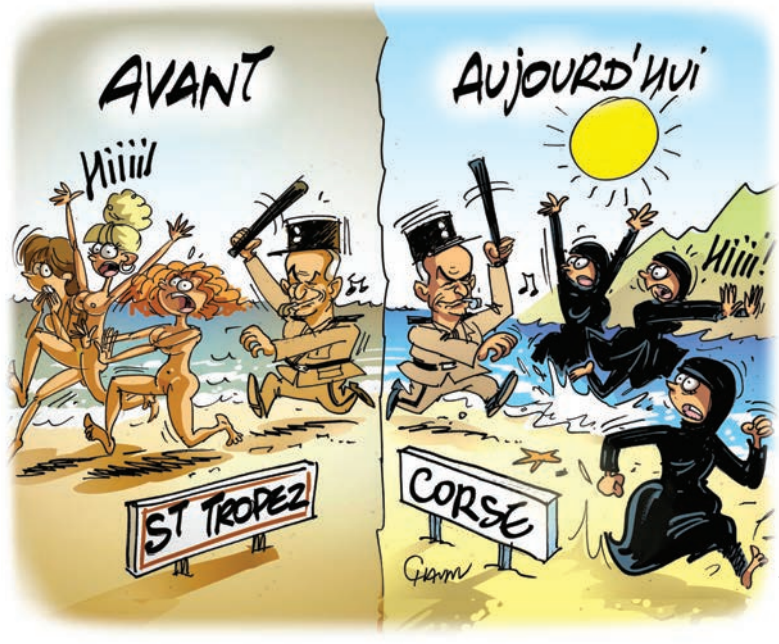
St Christophe
Soleil : 06:51 - 20:48
Lune : 22:30 - 10:24

Prévisions à 7 jours

Lundi 22 au Mercredi 24 Août :
nuageux / clair / clair
Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 13 à 19 °C T° maxi. : 27 à 29 °C

Jeudi 25 au Dimanche 28 Août :
clair / orageux / pluie modérée / clair
Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 14 à 19 °C T° maxi. : 25 à 27 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Terres de Bourgogne
Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux
Facebook Twitter Google + agribourgogne.fr

Entretien avec Xavier Beulin, président de la FNSEA

L'urgence : accompagner les femmes et les hommes humainement, économiquement et socialement

Face à une année considérée par tous comme historique pour la faiblesse de ses rendements et avec de nombreuses productions en crise, le président de la FNSEA, Xavier Beulin, est à la recherche de solutions efficaces et applicables au plus vite par les agriculteurs avec des effets sur la durée. Un plan début septembre devrait voir le jour.


Photo: La Marne agricole

On annonce cette crise des récoltes comme sans précédent, et pourtant au même moment, on a le sentiment que l'agriculture ne fait que subir une succession de crises. Quel est votre regard ?

Xavier Beulin : *«Il y a plusieurs origines à la crise que traverse l'agriculture, la première est celle liée aux marchés mondiaux qui se sont beaucoup dégradés depuis deux/trois ans impactant, en premier lieu, l'ensemble des productions animales. À cela s'ajoute la récession que connaissent les pays émergents, l'embargo russe, et les conflits dans les grandes régions (Maghreb, proche et Moyen-Orient) qui ont des conséquences directes et indirectes sur les marchés agricoles. Enfin, le manque de compétitivité de nos filières, je dis bien «filières» dans leur ensemble, pèse également. C'est pourquoi, la FNSEA et tout son réseau se sont largement mobilisés depuis deux ans pour les productions animales. Cette année, la cause climatique avec des crues incroyables dans un certain nombre de régions françaises, associée à un manque de luminosité, ont fini d'endommager et de dégrader la situation de toutes les cultures, des fourrages, des fruits, des légumes et de l'horticulture. Ajoutons également la crise majeure du lait et de la viande bovine qui s'aggrave et touche hélas de nombreux producteurs».*

> *"Ce que nous demandons au gouvernement, c'est la mise en œuvre d'un fonds de garantie et de réassurance des banques, à la hauteur des besoins"*

Quelles en sont les conséquences ?

X.B : *«À ce jour, on prévoit une baisse d'un tiers de la production végétale, fruits et légumes compris. En horticulture, certains producteurs ont parfois perdu toute une année de travail. La qualité des fourrages pour les éleveurs est aussi très problématique. Crise sur crise, tout cela s'accumule. Les anciens parlaient de 1976 comme de l'année la plus difficile de ce dernier demi-siècle, mais 2016 sera sans doute la nouvelle référence. Imaginez que des exploitations vont perdre la moitié de leur chiffre d'affaire !»*

Vous avez récemment fait un appel marqué à la solidarité de la filière alimentaire, en vous adressant en particulier à la grande distribution et les agrochimistes. Comment cela peut-il se traduire concrètement ?

X.B : *«Il faut d'abord être très pragmatique. Le pragmatisme nous impose de rechercher toutes les solutions pour répondre à chaque famille d'agriculteur. Au vu de l'ampleur des pertes, les «aides directes classiques» ne seront pas suffisantes. Partant de là, plusieurs pistes sont à mettre en œuvre. En effet, tout le monde a un morceau de la réponse pour faire face. Sur le lait et la viande bovine par exemple, la transformation doit se mobiliser pour soutenir les éleveurs et non avoir le seul mot «baisse de prix» à la bouche».*

Justement, vous demandez la mise en place d'un fonds de garantie pour les banques et/ou une année blanche ? Pourriez-vous préciser davantage ?

X.B : *«Au vue des pertes exceptionnelles sur 2016 estimées à plusieurs milliards d'euros et les besoins nécessaires pour redémarrer une campagne 2017, nous sommes en train d'élaborer un plan massif de refinancement des exploitations agricoles qui passerait par les banques. Ce que nous demandons au gouvernement, c'est la mise en œuvre d'un fonds de garantie et de réassurance des banques, à la hauteur des besoins. Notamment via la BPI (Banque public d'investissement, ndlr). Pour 2016 et 2017, il faudra impérativement passer par une voie bancaire. Nous ne voulons plus passer par des cellules d'urgence départementale, mais directement par la banque en vue de négocier les taux, les allègements de dettes, les durées d'emprunts etc. Nous voulons envoyer un signal fort aux paysans; leur montrer que leurs dirigeants sont à la recherche des solutions les plus adaptées et les plus efficaces; Leur dire que nous sommes à leur côté ainsi que de leur famille».*

> *"Face à une telle ampleur, on a besoin de la mobilisation de tous dans la chaîne alimentaire, en incluant bien entendu les Pouvoirs publics"*

Donc ce dispositif bancaire, que vous prônez, correspondrait à une sorte d'année blanche ?

X.B : *«En gros, ça reviendrait à une année blanche oui. Reconnaissons qu'il y a trois grands groupes d'agriculteurs cette année. Ceux qui ne vont pas trop mal et qui passeront le cap sans trop de difficultés. Ceux qui n'en peuvent plus car faisant face à des endettements très importants ou ne trouvant pas de successeurs. Pour ces personnes en grave difficulté, il faut que l'on puisse répondre, prudemment et dignement, par des mesures sociales d'accompagnement. C'est notre rôle de les aider, s'ils le souhaitent, à sortir du métier de la manière la plus digne possible ou à reconvertir leur activité. Concernant le dernier groupe, c'est-à-dire une grande majorité d'exploitants, ce nouveau coup dur exige des mesures appropriées. Et, je le répète, les aménagements bancaires sont la réponse la plus efficiente».*

Ces sujets seront sur la table du prochain Conseil de l'Agriculture française prévu le 1er septembre ?

X.B : *«Bien sûr. L'idée c'est que chacun, assureurs, banques, mutuelles et coopératives puissent élaborer toutes les formes de soutien aux agriculteurs, chacun dans son domaine d'expertise. Face à une telle ampleur, on a besoin de la mobilisation de tous dans la chaîne alimentaire, en incluant bien entendu les Pouvoirs publics. Je n'oublie pas non plus les fournisseurs des agriculteurs, les transformateurs et les distributeurs pour que chacun se sente solidaire et cohérent. Au même moment, se tiendra un Conseil des ministres européens sur l'agriculture (du 28 août au 1er septembre). L'idée sera donc d'envoyer aussi des messages dans cette direction».*

L'évolution de la PAC sera-t-elle à l'ordre du jour également ?

X.B : *«Oui. Pour rendre la PAC plus compétitive, plus résiliente et plus durable. La PAC d'aujourd'hui se base uniquement sur les marchés, il faudra y intégrer des dispositifs de gestion de crise et des systèmes assurantiels entre autres. Le marché n'est pas tout. L'agriculture n'est pas un secteur comme les autres, nos dirigeants nationaux et européens l'oublient trop souvent».*

Justement, cette crise causée par les aléas de la nature pose tout de même la question de l'assurance chez les agriculteurs. Seulement 25-30% de la profession est assurée…

X.B : *«Vous avez raison. C'est un sujet de discussion qu'il faut se poser. Sur l'assurance-récolte, il faut que soit pris en compte l'aspect qualité. Ce critère reste déterminant pour que les agriculteurs soient intéressés par cette démarche. Des discussions avec les assureurs sont en cours à ce sujet».*

Quel est votre emploi du temps pour cet été ?

X.B : *«Je vais «bosser» sur mon exploitation et faire beaucoup de visites de terrain pour écouter les agriculteurs. Faire le tour des présidents d'organisations agricoles mais aussi des rencontres avec les pouvoirs publics. Tout cela pour être en capacité de proposer un plan d'urgence dès septembre. On ne peut pas attendre octobre. Par ailleurs, je tiens à rappeler que la FNSEA est toujours mobilisée, à la fois sur les versements des aides 2015 attendues pour la mi-septembre et sur le versement anticipé début octobre d'une avance des aides PAC 2016 correspondant à 85% de la référence 2015. Nous essayons d'être avec mon équipe sur tous les fronts car l'urgence l'impose. Les crises sont là, le doute aussi. Le syndicalisme de solutions doit remettre l'espoir au cœur de l'action».*

Fête départementale

Châtillon remet la sienne

Les Jeunes agriculteurs de Châtillon-sur-Seine, Laignes et Montigny-sur-Aube organisent le plus grand rendez-vous festif de l'année ce dimanche 21 août au lycée La Barotte. L'édition de 2013 est encore dans toutes les têtes.

Motivés comme jamais, les JA du Châtillonnais. Les jeunes exploitants du nord côte d'orien organisent leur seconde fête de l'agriculture en seulement trois ans, un record dans le département. *«Et de deux !»* lance fièrement Victor Matrat, président du canton et de cette très grande fête aux couleurs du pays Châtillonnais. L'agriculteur de Prusly-sur-Ource et son équipe de 25 JA donnent rendez-vous à un maximum de personnes dimanche 21 août de 9 heures à 19 heures en plein cœur du lycée agricole La Barotte. L'affluence enregistrée l'an passé aux Allées du Parc à Dijon ne sera certainement pas battue (75 000 visiteurs), mais les organisateurs espèrent faire *«au moins aussi bien»* qu'en 2013, édition qui avait rassemblé entre 12 000 et 15 000 personnes dans l'enceinte du lycée. Victor Matrat se réjouit du nouvel accueil de l'établissement agricole : *«la tenue de notre fête à la Barotte va donner une bonne image de l'agriculture et de la formation de qualité que demandent nos différents métiers. Les visiteurs découvriront tout au long de la journée des infrastructures récemment construites et très performantes. En parcourant les allées du lycée, le public découvrira l'ensemble des exposants et une grande partie des animations du jour»*.



Une manche du championnat de France de tracteur pulling est au programme de la journée.

Les partenaires présents

L'organisation d'une manche du championnat de France de tracteur pulling sera l'animation phare de cette fête départementale de l'agriculture, et se déroulera dans un champ à proximité du lycée agricole. D'énormes châssis de tracteurs concourront au plus grand plaisir des spectateurs. Des masses très importantes devront être déplacées le plus loin possible et une douzaine d'équipes devraient être engagées dans plusieurs catégories. *«Il y aura bien d'autres animations»* assure Victor Matrat, rappelant que son équipe proposera une restauration complète ou rapide tout au long de la journée. Le président tient à remercier l'ensemble des partenaires leur ayant fait confiance dans la réalisation de ce projet avec notamment Dijon Céréales, le Crédit Agricole, le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture, 110 Bourgogne et Groupama. Un grand merci aussi à toutes entreprises locales qui ont joué le jeu et les ont accompagné, en particulier Legi Conseil. *«Ces partenaires seront bien sûr présents le jour J, tout le monde pourra les retrouver sur le site de La Barotte»* indique Victor Matrat.

L'accent sur la communication

On ne change pas une méthode qui gagne. Le succès enregistré en 2013 était étroitement lié aux efforts réalisés sur la communication. *«Nous nous sommes très largement inspirés de ce qui avait été fait il y a trois ans»* relève Jérémi de Waele, salarié agricole à Laignes, en charge du dossier communication de cette fête agricole. Pas moins de 1 600 affiches, 10 000 flyers et 9 500 catalogues ont été fabriqués pour l'occasion. *«Les affiches ont été disposées le long des axes routiers et dans de nombreux commerces, les flyers ont été distribués sur plusieurs manifestations et directement à la population. Les catalogues de 16 pages conçus grâce à nos partenaires ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres du Châtillonnais»* indique Jérémi de Waele. Une douzaine de bâches ont été installées un peu partout dans le département, les JA ont aussi mis l'accent sur les réseaux sociaux en alimentant régulièrement leurs comptes Facebook et Twitter.



Dessine-moi une ferme

Dans la continuité de ce qui avait été réalisé l'an passé lors de la ferme de JAnne avec *«Graines d'écolier»*, les JA ont proposé un nouveau projet pédagogique à plusieurs établissements scolaires. *«La fête départementale est un événement familial et convivial qui a pour but de mettre en avant l'agriculture d'aujourd'hui. Il nous a paru important de transmettre l'image de celle-ci aux plus jeunes et de comprendre qu'elle en est leur perception»* communiquent les jeunes exploitants. Le projet «*Dessine-moi une ferme»* a vu ainsi le jour, avec comme principal objectif de laisser les enfants imaginer leur propre ferme, de la construire en trois dimensions et de la décorer en laissant parler leur imagination. Leurs réalisations seront présentées et récompensées ce dimanche 21 août pendant la fête de l'agriculture.

Les JA de Châtillon/Laignes/Montigny invitent le public à venir admirer les fermes de demain réalisées par les enfants. Les organisateurs tiennent à remercier les enfants pour leur travail réalisé, sans oublier les personnes qui les ont encadrés et 110 Bourgogne sans qui ce projet n'aurait pas pu voir le jour.

Aurélien Genest

Légi conseils
Société d'Avocats

LEGI CONSEILS, votre partenaire en droit agricole et viticole depuis plus de 20 ans.

Le département agricole et viticole, animé par Me Xavier MOUGIN, exerce pour ses clients à la fois le conseil et la défense :

- Création de sociétés et suivi juridique
- Cession, acquisition, restructuration et transmission d'entreprises agricoles et viticoles
- Rédaction et analyse d'actes (baux, autorisation d'exploiter…)
- Contrôle et contentieux (paritaires notamment)

21 Avenue Albert Camus
BP 56605 - 21066 DIJON CEDEX
www.legiconseils.fr

03.80.28.05.50
03.80.28.05.54
contact@legiconseils.com

Les temps forts de la journée



9 h 30 : essais de moiss'batt'cross, **10 h :** démo 4x4, **10h30** : première manche de moiss'batt' cross, **11 h :** inauguration, **11h30 :** tracteur pulling super stock, **13h30 :** démo 4x4, **14 h :** tracteur pulling 3.5t, **14h30 :** deuxième manche de moiss'batt'cross, **15 h :** démonstration 4x4, **15h30 :** concours-projet pédagogique, **16 h :** tracteur pulling 2.5T, **16h30 :** finale de moiss'batt' cross, **17h30 :** remise des prix de tracteur pulling, de moiss'batt'cross et du projet pédagogique. Tout au long de la journée : show équestre, baptême de l'air en hélicoptère, mini-ferme, marché du terroir, animations pour enfants, labyrinthe de maïs, exposition de matériel agricole.

Fête du Charolais à Saulieu

Une belle vitrine pour un savoir-faire d'exception

Les 26-27 et 28 août prochains, la fête du charolais remet le couvert et Saulieu accueille une nouvelle édition des concours de bovins charolais et d'ovins de boucherie à l'Espace Jean Bertin. Une tradition de qualité bien ancrée chez des éleveurs exposants qui ont su s'adapter à l'évolution de la demande et aux nouvelles attentes des marchés.



L'équipe organisatrice du concours et de la Fête du charolais met la dernière main aux préparatifs.

En 65 ans, le concours d'animaux de haute qualité bouchère n'aura failli qu'une seule fois au rendez-vous annuel. La tradition perdure donc en 2016, mais ici elle n'est surtout pas synonyme d'immobilisme. Chaque génération d'éleveurs, tout au long de ces 65 années d'existence du concours d'animaux de boucherie de haute qualité organisé à Saulieu, a apporté sa pierre à l'édifice commun, en faisant évoluer ses pratiques et en adaptant sa production pour coller aux attentes du marché. Le marché ici sous la grande halle ce sont des négociants en bestiaux, des moyennes et grandes surfaces et des bouchers indépendants pour lesquels ce concours de Saulieu représente un assurance d'excellence tant du point de vue de la qualité gustative que de la conduite d'élevage. Entre éleveurs et acheteurs le respect est donc de mise, respect du travail bien fait et de l'exigence professionnelle partagés. L'édition 2016 ne faillira pas à la réputation du concours avec un nombre de bovins sensiblement identique à celle de 2015 (170).

Une photo comme «preuve» d'achat

Les éleveurs de la région restent particulièrement attachés à ce concours qui leur permet de valoriser au mieux leurs efforts, tout en ouvrant un espace de dialogue privilégié avec les visiteurs et les consommateurs. Événement festif, la Fête du Charolais attire toujours beaucoup de visiteurs, parmi lesquels des consommateurs avertis qui apprécient le travail des éleveurs et la passion partagée. Concourir dans cette catégorie, ce n'est pas seulement faire montre d'un réel savoir-faire en matière d'engraissement, c'est aussi s'inscrire dans des pratiques d'élevage exigentes et respectueuses du bien-être animal.
Les acheteurs bénéficieront d'un nouveau coup de pouce en matière de communication commerciale : ils pourront repartir avec une photo de l'animal acheté et de l'éleveur. Un plus pour stimuler les ventes, car un bonne photo est plus parlante que tous les argumentaires produits.
Les plus beaux animaux seront récompensés par quatre grands prix : Prix de l'excellence boucher; Prix de la ville de Saulieu ; Prix du Comice agricole et Prix de l'Ambassade du Charolais, après désignation du Prix d'honneur, des prix d'ensemble et des prix de championnats. Le jury commencera ses opérations de jugement dès 8 h le samedi 27 août. Les vainqueurs pourront fêter cela en fin de matinée. Bar Buvette les samedi et dimanche et repas-dégustation assuré le midi (22 euros adultes et jeunes, 12 euros pour les enfants jusqu'à 12 ans).

Le «*must*» des agneaux

Associé depuis 65 ans au concours bovin, le concours ovins va rassembler 130 agneaux de boucherie répartis en une quarantaine de lots. Traditionnellement, l'ancrage de ce concours est plus local, mais il est tout aussi courru que le concours bovin. Un seul maître mot pour la sélection des meilleurs agneaux : la conformation. Jean-Marc Bidoire, qui préside aux destinées de ce concours apprécie que cette manifestation ovine se déroule cette année dans un climat un peu plus favorable en terme de prix. Les cours de l'agneau ont sensiblement remonté et les éleveurs devraient trouver là aussi matière à récompenser leurs efforts à produire une viande de qualité pour des agneaux finis de 120 à 150 jours. Autre rendez-vous très apprécié des visiteurs, l'exposition d'aviculture, d'envergure nationale, va rassembler plus de 700 animaux de toutes plumes.

Des animations, des expositions, des danses et des jeux...

En marge des concours et des expositions, la Fête de Saulieu propose de nombreuses animations, avec en vedette cette année la troupe indienne «*Les Bangha*» qui se produira le samedi. Un DJ «*Années 80*» enflammera également le parquet. Le samedi après-midi place aux équins avec une démonstration d'utilisation de chevaux de trait Auxois et place aussi aux jeunes passionnés avec une démonstration de tonte de moutons. Après l'inauguration officielle à 16h, la soirée se continuera jusqu'au bout de la nuit avec une grande soirée gourmande et festive sur fond de boeuf à la broche.
Le dimanche, moment de recueillement avec la messe de Saint Blaise en présence de nombreuses confréries à 10h30. Toute la journée, la bande à Nanou mettra de l'ambiance. Interbev assurera une animation culinaire autour du village charolais. À partir de 15 h, le cheval de trait Auxois fera la démonstration de ses capacités dans diverses utilisations tandis que le public pourra apprécier tout l'apport de la modernité aux travaux des champs, en comparant les matériels anciens au top 10 du matériel actuel. Ce dimanche aussi, les visiteurs découvriront une démonstration de drones agricoles. Quant au JA ils inviteront les petits comme les grands à assister au jugement de bétail et à participer au loto bouses ou au lancer de petites bottes.

ANNE-MARIE KLEIN

Réserver, s'incrire...
Entrée gratuite à la manifestation, aux concours, animations et expositions. Réservation des soirées impérative pour les 26 et 27 août au 06 44 37 95 90 (répondeur).

Gaec Bertrand : exigeants, de père en fils.

La première participation de Bernard Bertrand et son fils Romain, remonte à 2010, à l'occasion du concours des ovins. En 2013, le pli était pris et les bovins ont suivi. Adhérents à la charte des bonnes pratiques d'élevage, père et fils exploitent 250 ha d'herbe et 50 ha de cultures pour élever 160 vaches allaitantes et 55 brebis. L'engraissement sur cette exploitation, c'est une tradition familiale. Mais l'engraissement au pré, à l'herbe, simplement complémenté par un aliment produit sur la ferme. Un choix économique et qualitatif facilité par les surfaces de prairies de bonne qualité, qui autorisent des pratiques d'élevage permettant de valoriser l'herbe au mieux : rotation des fauches, gestion raisonnée des prairies et du pâturage. Le père comme le fils apprécient que leur travail soit justement mieux valorisé et surtout apprécié dans des concours comme celui de Saulieu. «*C'est l'occasion aussi*» confie Romain, «*de rencontrer de nouveaux acheteurs et de saisir de nouvelles opportunités commerciales*». Un concours de ce niveau c'est valorisant sur le plan professionnel et profitable sur le plan financier, du fait de la meilleure valorisation des animaux, plus en rapport avec les exigences de qualité des éleveurs qui finissent leurs animaux. Le Gaec engraisse toutes les femelles et quelques boeufs «*pour maintenir la tradition*» précise Bernard «*et répondre à la demande de certains bouchers et de quelques moyenne et grandes surfaces qui apprécient le bon rapport qualité/prix*» de ces carcasses, aujourd'hui plutôt rares sur le marché.



Bernard Bertrand et Romain son fils participent au concours ovin depuis 2010 et au concours bovin depuis 2013. En 2016 ils concourrent avec une génise et des ovins.

INVITATION
PHILICOT
Cheptel HBC issu d'IA
Laëtitia et Benoit LAMARRE
Creusevaux - 71 540 RECLESNE
(à 15 min d'Autun)
ouvrent les portes de leur élevage
Les vendredi 26 et samedi 27 Août 2016
20 mâles d'automne seront proposés à la vente
Prix raisonnables
Catalogue disponible sur demande au 06.86.77.59.38
ou par mail : benoitlamarre@orange.fr

▸ Agenda

21/08 : Fête de l'agriculture à Châtillon-sur-Seine

Les jeunes agriculteurs de Châtillon/Laignes/Montigny organisent l'édition 2016 de la fête de l'agriculture, dimanche 21 août au lycée agricole de la Barotte. Suivez les dernière infos sur la page Facebook de l'évènement : "Fête de l'agriculture la barotte 2016".

26-27-28/08 : Fête du Charolais à Saulieu

La fête du Charolais se déroulera les 26, 27 et 28 août à l'Espace Jean-Bertin de Saulieu. Ce concours de bétail de haute qualité organisé par le comice agricole local offrira un programme une nouvelle fois très étoffé. La fête commencera le vendredi soir par le grand chapitre de l'Ambassade du Charolais. Celui-ci sera suivi d'un repas de gala et d'une soirée dansante. Les plus belles bêtes de la race charolaise pourront être admirées le samedi et le dimanche. Animations folkloriques, expositions artisanales, animations de matériels anciens, tourneront en boucle sur ces deux jours. Les Fêtes de Saint Blaise, la messe au cœur de la Fête et le défilé des confréries sont programmés le dimanche matin.

03/09 Bêêêstival à la Bergerie de Mairey (Mont-Saint-Jean 21230)

Une soirée qui compte dans l'année ! Evénement festif et convivial le Bêêêstival remet le couvert le 3 septembre à partir de 17h, avec un concert du trio « Arsenic et Vieilles dentelles », accompagnant une « disco-soupe » avant une représentation de « La Jurassienne de réparation » présentée par le Théâtre Group'. Et pour finir, le Lov Bal réanimera les « boum » d'antan pour faire danser et chanter tout le monde. Renseignements et réservation au 06 30 77 23 25. Programme détaillé : http://lacoudee.fr/beeestival/

Chambre d'agriculture

Enquête terrain (suite)

Comme tous les étés, la Chambre d'agriculture de Côte d'Or mène une enquête terrain auprès de 350 exploitations dans tout le département. Les services de la Chambre collectent les résultats et en font une synthèse. Cette année l'analyse des données concerne 11 700 hectares. Les chiffres que nous publions cette semaine confirment malheureusement les mauvais résultats issus des premières données de l'enquête.



Les résultats conventionnels au 8 août

• Orges d'hiver (avec grêle). Toutes zones : 58,6 q/ha, 65 en calibrage, 11,1% en protéines, 59 en PS (124 parcelles dans l'étude). Zone plaine : 63,4 q/ha, 72 en calibrage, 10,9% en protéines, 60 en PS (82 parcelles). Zone plateau : 52, q/ha, 51 en calibrage, 11,6% en protéines, 56 en PS (42 parcelles).

• Orges d'hiver (sans grêle). Toutes zones : 58,7 q/ha, 13% en protéines, PS 72, (167 parcelles dans l'étude). Zone plaine : 63,5 q/ha (79 parcelles). Zone plateau : 52 q/ha (42 parcelles).

• Colza (avec grêle). Toutes zones : 28,6 q/ha (115 parcelles dans l'étude). Zone plaine : 31,1 q/ha (70 parcelles), zone plateau : 25 q/ha (45 parcelles).

• Colza (sans grêle). Toutes zones : 28,7 q/ha (113 parcelles).

Blé. Toutes zones : 52,6 q/ha, 13% en protéines, 73 en PS (111 parcelles). Zone plaine : 55,7 q/ha, 12,7% en protéines, 73 en PS (122 parcelles). Zone plateau : 45,2 q/ha, 13,9% en protéines, 69 en PS (45 parcelles).

• Pois d'hiver. 7,7 q/ha (18 parcelles dans l'étude).

• Pois de printemps : 30,4 q/ha (13 parcelles)

• Orges de printemps. Toutes zones : 42,6 q/ha, 12,2% en protéines, 73 en calibrage (30 parcelles). Zone plaine : 45q/ha, 10% en protéines, 70 en calibrage (18 parcelles). Zone plateau : 39,5q/ha, 15,1% en protéines, 76 en calibrage (12 parcelles).

Concours ovin d'Arnay le Duc

Rester sur une bonne dynamique

Rendez-vous incontournable du Grand Est, le concours ovin d'Arnay le Duc se déroulera le vendredi 26 août prochain.



Après la vente de tout premier ordre de Charolles du 5 août dernier,le concours-foire d'Arnay le Duc qui se déroulera le vendredi 26 de ce mois, se doit de garder la dynamique en gardant son rang de manifestation pour le Grand Est.

Pour ce faire les acheteurs pourront trouver à souhait des reproducteurs des différentes races élevées dans nos régions : Charollais, Texel, Suffolk, Berrichon du Cher, Ile de France...

Qu'il s'agisse d'agneau de l'année ou d'antenais, les animaux en présence relèvent pour la quasi majorité du contrôle de performance des élevages inscrits en livre généalogique.

Un concours avant tout.

L'intérêt de ce rassemblement réside toujours dans son traditionnel concours doté de nombreux lots, complété par la distribution de primes à l'achat de bêliers.

N'oublions pas que la confrontation des élevages reflète toujours le savoir faire par l'utilisation de la génétique entre autre. Et cela, ça finit par payer un jour.

Depuis plus de 65 ans, le Comice du canton d'Arnay œuvre pour que chacun y trouve son compte non seulement sur le plan professionnel mais également dans la convivialité.

Restons sereins

SYNDICAT D'ÉLEVAGE OVIN

Zone d'Activités
21360 PONT D'OUCHE
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

François GERBET

Siret 384 580 890 00026 - APE 281A - O.P.Q.C.B. A 80092 21 1309

Terres de Bourgogne
Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux
Facebook Twitter Google + agribourgogne.fr

▸ Formations

Soigner ses animaux avec l'homéopathie : perfectionnement

6 et 7 septembre à Créancey
Aurore Gérard, CA 21 - 03.80.90.68.72 - aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Soigner ses animaux avec l'homéopathie : initiation

8 et 9 septembre à Créancey
Aurore Gérard, CA 21 - 03.80.90.68.72 - aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Gérer les pathologies respiratoires en élevage

20 septembre à St-Jean-de Losne - En partenariat avec le GDS 21
Aurore Gérard, CA 21 - 03.80.90.68.72 - aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Moisson 2016

Cellule de crise en préfecture

Après plus d'un mois de mobilisation, FDSEA et JA étaient présents en préfecture jeudi 11 août. Pour la première cellule «*grandes cultures*» avant une rentrée de septembre qui s'annonce d'ores et déjà agitée dans toutes les productions du département.



Le préfet, Jean-Pierre Condemine, aux champs le 1er août à l'invitation de la FDSEA et des JA

Réception de Stéphane LE FOLL le 11 juillet à Suilly la Tour par les producteurs, le Préfet de la Nièvre aux champs le 1er août, une audience du ministre le 3 août à Paris et pour finir, la première cellule de crise «*grandes cultures*» de l'année le 11 août à Nevers. Le moins que l'on puisse dire c'est que depuis un mois, FDSEA et JA n'auront pas ménagé leur peine pour faire entendre les conséquences de la catastrophe à laquelle sont confrontés les producteurs de grandes cultures, céréaliers et polyculteurs/éleveurs, du département. Et si l'annonce d'un plan d'urgence dès le 27 juillet avait été bien accueillie par les producteurs, les représentants professionnels présents ce 11 août n'ont eu de cesse de rappeler qu'à situation exceptionnelle, la mobilisation de l'État, des banques et des opérateurs de la filière devait l'être tout autant.

Un large tour d'horizon, a permis de constater que chacun à sa place prenait ses responsabilités, ce qui n'a pas empêché le syndicalisme d'avancer de nouvelles exigences et propositions pour répondre à l'urgence de la situation.

PAC : Des aménagements nécessaires à très court terme

Parmi un large éventail de mesures mises en place par les organisations professionnelles agricoles (voir encadré ci-contre), la FDSEA et les JA ont interpellé les services de l'État sur la nécessité d'agir au plus vite sur la mise en place de dérogations réglementaires sur l'implantation des CIPANs et la prise en compte des Surfaces d'Intérêt Écologique (SIE). Message reçu concernant la gestion réglementaire de la directive Nitrates pour laquelle le préfet a annoncé, après le forcing syndical, l'extension par arrêté préfectoral des dérogations à l'implantation des CIPAN à l'intégralité des communes de la zone vulnérable. Les repousses de céréales à paille y seront tolérées. Arguant par ailleurs le manque de cohérence entre les réglementations «*nitrates*» et «*PAC*», le syndicalisme a insisté pour que les dérogations relatives à l'implantation des CIPANs soient étendues aux CIPANs prises en compte au titre des SIE. La décision relevant de l'échelon Parisien, les services de l'État se sont engagés à «*faire remonter*» au ministère au vu du calendrier réglementaire s'imposant aux producteurs … tout en relevant le paradoxe des directives ministérielles sur le sujet. Affaire à suivre ….

Trésorerie : Redonner rapidement du souffle pour préparer la prochaine campagne

Concernant le plan d'urgence annoncé par le ministre de l'agriculture le 27 juillet dernier, ce dernier acte la reconnaissance de séisme qui secoue aujourd'hui les producteurs de grandes cultures de la zone intermédiaire, particulièrement malmenés par les décisions ministérielles partisanes du dernier quinquennat, notamment sur la réforme de la PAC. Piquer aux céréaliers, ça c'est sûr !, pour redonner aux éleveurs, qui n'ont rien revu ! telle a été la logique, semble-t-il poursuivie. Le tout serait de savoir où est passé l'argent qui a fuité du département. À ce sujet, les représentants FDSEA/JA (Stéphane Aurousseau, Benoît Mathe, Didier Guyon, Didier Ramet, Louis Mathe) ont rappelé les revendications qui avaient été portées auprès du ministre sur le paiement redistributif et sur le fait qu'il serait nécessaire, après le blocage à 10 % annoncé il y a deux semaines, de rétropédaler un peu plus fort au bénéfice de la zone intermédiaire, doublement touchée par sa faible productivité et ses rendements historiques sanctionnant le montant de base des DPU.

En outre, et dans l'attente de l'annonce qui fixera précisément le contenu du plan d'urgence qui sera annoncé fin septembre, les services fiscaux ont annoncé la mise en place d'un dégrèvement de taxe sur le foncier non-bâti (TFNB) avec la communication pour l'échéance du 15 octobre du montant dégrevé aux propriétaires fonciers. Ces derniers pourront en répercuter la somme aux fermiers pour le paiement des fermages au 11 novembre.

Enfin, sur le plan financier, FDSEA et JA se sont attachés à rappeler que la seule mesure d'année blanche ne serait pas suffisante pour redonner du souffle à des trésoreries d'ores et déjà exsangues et que l'intervention de l'État devrait être amplifiée, notamment par le biais d'une bonification de prêts moyen terme. La proposition de création d'un fonds alimenté par les acteurs de la filière (industrie phytosanitaires, distributeurs, grande distribution …) a par ailleurs été portée par Stéphane Aurousseau qui considère que ceux qui vient aujourd'hui de l'activité des agriculteurs doivent aussi supporter le choc généré par ce qui restera la pire moisson des quarante dernières années selon les anciens … La suite dès début septembre.

S.L – FDSEA 58

CIPAN : Réglementation «*nitrates*» ou «*SIE*» ?

La latence sur le sujet des SIE génère de nombreuses interrogations sur le terrain. Afin de savoir ce que vous devez, ou pas, faire en la matière, voici les conseils de la FDSEA :

CIPAN au titre de la réglementation «*nitrates*» : Le préfet l'a lui-même annoncé lors de cette cellule de crise, les dérogations à l'implantation des CIPANs actées au titre de la directive nitrates pour les communes classées en catastrophe naturelles ou ciblées par l'arrêté préfectoral du 19 juillet sur la reconnaissance du cas de force majeure (144 communes) seront étendues à l'ensemble des communes de la zone vulnérable par arrêté préfectoral. En clair sur tous ces territoires, et au titre seulement de la directive nitrates, les repousses de céréales à paille seront tolérées.

CIPANs comptabilisées au titre des SIE : Pas de réponse officielle du ministère sur ce sujet pour le moment. En l'absence de directive claire, la DDT préconise raisonnablement de semer pour éviter les ennuis sur le paiement vert : Approche plutôt sage. D'un point de vue syndical, nous vous conseillons de ne pas engager immédiatement vos semis et cela pour deux raisons. Outre le fait que de semer des cultures pour ne pas les récolter est une aberration, les conditions climatiques actuelles ne permettent pas d'envisager une levée de la CIPAN. Aussi, et le flou persistant sous l'angle réglementaire, il nous apparaît nécessaire d'attendre la directive ministérielle avant d'engager des frais. Nous reviendrons vers vous dès que possible et en tout état de cause avant que les délais vous étant imposés soient dépassés

Crise : les dispositions prises par les OPA et annoncées ce jeudi 11 juillet ?

Crédit Agricole (Dominique Thibault) :
-Mise en place d'un prêt de trésorerie remboursable sur sept ans maximum et dont le montant est à calibrer avec le conseiller bancaire
-Mise en place d'un prêt à taux 0% pour financer la réalisation d'audits économiques des exploitations
-1,5 million d'€ de trésorerie réengagée dans les exploitations Nivernaises sur les 30 derniers jours

Groupama (Isabelle Chopin) :
-Dispositions prises pour activer le traitement des dossiers assurance-récolte. Les premiers versements débuteront le 16 août

Axereal (Patrick Tetard) :
- Mesures de financement des appros pour la prochaine campagne
- Réflexion sur une aide financière aux adhérents en cours

CER France (Arnaud Bertrand) :
- Gratuité de l'accompagnement des clients sur une approche économique de la rentabilité des exploitations
- Mise à disposition des OPA, de manière anticipée, des résultats prévisionnels de l'année 2016.

MSA (Claire Bruandet) :
- Pas de cadrage préalable du ministère sur les mesures à mettre en œuvre dans le cadre du plan d'urgence.
- Rappel de l'existence des dispositifs RSA et prime d'activité (des précisions vous seront prochainement données sur ces deux outils pour compléter les revenus)

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

▸Agenda

03-04/09 - Fête de l'agriculture à Vignol

La Fête de l'agriculture des JA 58 se déroulera les 3 et 4 septembre 2016 sur la commune de Vignol. Cette année, elle a lieu sur deux jours puisque le samedi 3 septembre aura lieu la finale départementale traditionnelle de labours ainsi que des jeux inter-villages mais aussi le dimanche la finale régionale et les jeux inter JA. Tout au long du week-end, le programme fera la place belle à diverses animations telles qu'une démonstration de chien de troupeau, un marché du terroir tenu par des producteurs locaux ainsi que des baptêmes en hélicoptère. L'entrée est gratuite pour tous. Informations auprès de Marion Dutour, animatrice départementale des JA de la Nièvre au 03 86 93 40 91 ou par mail à cdja58@orange.fr.

20-21/08 Comices agricoles à Montsauche-les-Settons

Le Comice agricole de Montsauche-les-Settons aura lieu les 20 et 21 août (contact : Valérie Boucher au 03 86 76 16 76).

Journée technique sols

Quid des conditions hétérogènes et usantes ?

Plusieurs partenaires de l'agriculture nivernaise se sont associés pour organiser une journée technique sur le travail du sol en conditions hétérogènes et usantes. C'était mardi 9 août à Corvol l'Orgueilleux.



La Chambre d'agriculture a proposé des ateliers de profils de sols.

Sur les terres d'une exploitation de Corvol l'Orgueilleux, AxEquipement, Köckerling, Carbure technologies, Agrisatis, Caïagol, Coignet pneus et la Chambre d'agriculture de la Nièvre ont proposé une journée technique sur le travail des sols en conditions hétérogènes et usantes, mardi dernier. Des démonstrations de profils de sols étaient offertes par l'équipe grandes cultures de l'institution consulaire. Ainsi que des comparaisons entre des outils de labours, classiques et adaptés à ce type de conditions. Les sols du secteur géographique sont difficiles mais assez aérés. Un outil à dent légère original propose un mouvement vibratoire qui permet un fractionnement en latéral et en profondeur.

Différents matériels

Cette journée sur le déchaumage, initiée par deux conseils indépendants d'Agrisatis, mettait aussi en avant des nouvelles gammes de produits promus par les concessionnaires. Les sols difficiles en présence de nombreux silex provoque généralement une usure prématurée des matériels. Des solutions techniques permettent ainsi de limiter cette usure, grâce notamment à des travaux sur le métal.

Des tracteurs et engins plus puissants, des pneus conçus pour avoir une portance plus adaptée avec des pressions moins habituelles, des outils à disques de petit diamètre ont été mis en œuvre afin de proposer une illustration de ce que les innovations techniques peuvent offrir de mieux aux agriculteurs.

FNSEA/JA

Action syndicale le 1er septembre

Château et petits fours pour les ministres de l'Union Européenne … Alors même que toutes les agricultures en crise ne subviennent plus aux besoins de leurs propres familles. La mobilisation syndicale s'amorce en conséquence dès le 1er septembre prochain !

Les 1er et 2 septembre, les ministres de l'Agriculture de l'Union Européenne se réuniront en réunion informelle au château de Chambord (41).

Alors que l'agriculture française subit une crise sans précédent par son ampleur, son intensité et sa durée, la FNSEA et les JA appellent les agriculteurs, toujours debout, toujours présents, au rassemblement !
- Parce que tous les feux sont au rouge,
- Parce que les prix sont indécents,
- Parce que les crises climatiques et sanitaires ne cessent de nous renvoyer dans les cordes,
- Parce que les gros faiseurs de l'agro-alimentaire considèrent le producteur comme la seule variable d'ajustement,
- Parce que la suradministration de notre métier et la gestion catastrophique de la PAC accable et résigne certains d'entre nous

Il est nécessaire de ne pas plier. L'occasion de la réunion de tous les ministres de l'agriculture sur un même site est excellente pour reprendre la parole et faire entendre la détresse des paysans aux décideurs Européens et Français, aux élus de la république, aux acteurs des filières. La résignation est notre pire ennemi, le chemin vers l'oubli. Il est absolument nécessaire que ce 1er septembre marque un sursaut d'orgueil et de volonté de la profession.

C'est pourquoi la FDSEA et les JA organisent le déplacement des agriculteurs Nivernais, le 1er septembre prochain à Lamotte-Beuvron où se tiendra un grand rassemblement national.

Prenez dès maintenant contact avec vos présidents cantonaux FDSEA/JA ou appelez la FDSEA (03.86.93.40.92) pour vos inscrire.
FDSEA 58



«Exemple d'un financement en Crédit-bail d'une moissonneuse-batteuse MF ACTIVA 7345 S d'un montant de 156 000 € HT, 1er loyer de 20 % du prix de vente soit 31 200€ HT à la livraison suivi de 7 loyers annuels de 14 570 € HT €, le deuxième à 3 mois de la livraison. Valeur résiduelle de 100 € HT à 1 mois du dernier loyer. Coût total du crédit-bail : 162 430 € HT (hors frais d'enregistrement de 99 € TTC et assurances ADI). Offre établie dans le cadre d'une utilisation maximale de 150 Heures moteur/an. Conditions révisables sans préavis. Offre valable jusqu'au 30 septembre 2016 chez les concessionnaires participants à l'opération et sous réserve d'acceptation par AGCO FINANCE SNC - 41, Avenue Blaise Pascal - 60007 BEAUVAIS CEDEX - Société en nom collectif au capital de 4 724 400 € - 388 432 023 RCS BEAUVAIS».

Aléas climatiques

Des décisions sont à prendre dès maintenant…

La récolte 2016 s'avère l'une des pires jamais connues depuis des décennies. Les conditions climatiques du printemps ont détruit les potentiels de rendements de la plupart des cultures.

De fait, les trésoreries des exploitations vont se dégrader fortement d'autant plus que cette année catastrophique succède à deux années difficiles.
Le graphique ci-contre représente l'évolution du résultat courant d'une exploitation spécialisée en grandes cultures située en zone à faible potentiel (type plateaux de Bourgogne) et celui d'une exploitation située dans une zone à fort potentiel. Pour 2015 et 2016, les données sont indicatives car nous ne connaissons pas précisément les prix de vente des cultures ni les rendements de certaines qui ne sont pas encore récoltées.

Pour assurer la pérennité de l'exploitation et pour pouvoir rémunérer le travail des exploitants, le résultat courant doit être positif. Ainsi en supposant qu'un niveau de 150 €/ha est le minimum vital, il manque cette année entre 450 et 500 €/ha soit entre 90 000 et 100 000 € pour une exploitation de 200 ha ! La chute sera moins forte pour ceux qui ont souscrit une assurance aléas climatiques.

Conséquences de la mauvaise récolte 2016 : quels ajustements opérer pour la prochaine campagne ?

Dans ce contexte, il est légitime de chercher à réaliser toutes les économies possibles.
L'objectif de cet article est de notamment faire le point sur les économies d'intrants d'automne envisageables pour la prochaine campagne.
Dans ce cadre il convient de se poser selon le cas l'une des deux questions suivantes :
- *«la dépense que j'engage sera-t-elle couverte par le produit supplémentaire ?»* (gain de rendement*prix de vente escompté).
- *«l'impasse que je compte réaliser sera-t-elle économiquement rentable ?»*.

C'est-à-dire : l'économie engendrée est-elle supérieure à la perte de produit liée à la perte de rendement ?
Dans la plupart des cas de *«dépenses/impasses»*, la réponse doit prendre en compte des considérations de risque et c'est là l'une des difficultés majeures…
Par exemple : faire une impasse contre le sclérotinia sur colza peut s'avérer sans grande conséquence sur le rendement pour une séquence de 8 années sur 10 mais pour les deux autres années, la perte de rendement est forte. Comme ces deux années sont impossibles à prévoir de façon fiable, l'impasse fongicide contre cette maladie est déconseillée car elle apparaît trop risquée.

Les voies à explorer :

L'une des pistes d'économie à réfléchir concerne le poste semence : semence de ferme ou certifiée ? Hybride ou lignée ? Impasse du traitement de semence ou non ?

Concernant le colza, le recours à des semences de fermes en variété lignée et sans traitement de semence permet d'économiser environ 40 à 50 €/ha.
Cette pratique présente également l'avantage de n'avoir pas dépensé d'argent en cas de re-semis mais elle présente également des inconvénients: les variétés lignées sont un peu moins productives que les hybrides (environ 10 %), elles sont également un peu moins vigoureuses ce qui peut présenter un inconvénient dans les secteurs à altises (plateaux de Bourgogne mais pas uniquement) car elles supportent moins bien une forte présence de larves.

Ainsi pour ceux qui choisiront d'utiliser de la semence de ferme en variété lignée, il est important de mettre tout en œuvre pour réussir l'implantation : préparation du sol soignée, avancée de la date de semis, apport d'engrais *«starter»* (N et P) ou d'effluents organiques avant de semer. Dans la lutte contre les altises, le semis d'une légumineuse associée (féverole, lentille…) est un plus mais c'est également une dépense supplémentaire qui peut s'envisager dans le cas de semence auto-produite sur l'exploitation.

En céréales, l'utilisation de semence hybride est à proscrire. En dessous de 200 €/t de prix de vente de la récolte, leur rentabilité n'est pas acquise (le gain de rendement ne couvre pas la dépense supplémentaire en semence). L'utilisation de semence de ferme reste possible en prenant des précautions car la récolte 2016 présente de la fusariose. Il conviendra de bien nettoyer les lots en enlevant un maximum de petits grains et de réaliser un traitement de semence soigné efficace sur fusariose. Il conviendra également de vérifier la faculté germinative des lots avant de semer afin d'ajuster la densité de semis.
Pour ceux qui opteront pour un traitement de semence «*simple*» c'est-à-dire efficace sur la carie et les fusarioses, il est indispensable de surveiller les éventuelles infestations de pucerons à l'automne car de faibles infestations durant une longue période (cas d'hiver doux) peuvent être très préjudiciables aux rendements des céréales.

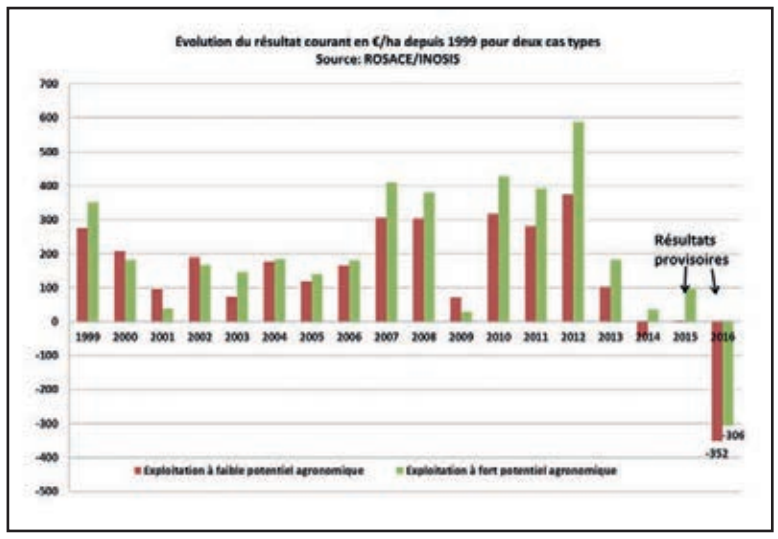
La seconde piste d'économie à explorer concerne la fertilisation phospho-potassique. Même si le prix des engrais a bien baissé (P : 0,7€/u ; K : 0,5 €/u ; N : 0,7 €/u), des impasses en P et K peuvent générer des économies importantes. Pour quelqu'un qui apporte en moyenne 35 kg/ha de P et K sur son exploitation, une impasse totale représenterait une économie d'environ 40 €/ha. Mais là aussi il est important de se poser la question du risque : quel est le risque de perte de rendement ? La réponse est compliquée car elle dépend de la richesse des sols, des cultures (le colza est exigent en Phosphore), de l'historique des apports réalisés sur les parcelles.

Dans les parcelles où les pailles sont restituées systématiquement, l'impasse en potasse semble très peu risquée même pour des parcelles où la teneur en K est faible. A l'inverse l'impasse en phosphore sur le colza apparaît risquée même dans les parcelles normalement pourvues.

Des changements de pratiques culturales peuvent également générer des économies. Le retard des dates de semis pour les céréales d'hiver peut s'avérer être une source d'économies : diminution du risque cicadelles et pucerons, diminution du risque maladies et surtout possibilité de réaliser des faux-semis réussis. Chacun appréciera le niveau de risque de cette technique car le décalage de la date de semis peut générer en moyenne une légère perte de rendement (cycle raccourci), les semis tardifs sont plus exposés aux limaces dans les parcelles concernées et surtout il est difficile de connaître par avance le climat. Et, plus la saison avance, plus le nombre de jours disponibles pour semer diminue surtout dans les parcelles qui ressuient lentement.

Dans un contexte de difficulté de trésorerie, une autre stratégie peut consister à modifier son assolement au profit de cultures peu gourmandes en intrants : orge de printemps, pois de printemps, avoine nue, lentille, sarrasin, pois chiche… Dans le cas de nouvelles cultures, la recherche de débouchés et de contractualisations est indispensable avant de semer.

D'autres articles compléteront prochainement celui-ci, notamment sur l'adaptation des conduites des cultures vis-à-vis des intrants utilisés au printemps mais également sur les stratégies de gestion à envisager à moyen long terme pour que les exploitations puissent être plus résilientes face à des aléas climatiques et de marchés de plus en plus fréquents.



La Chambre d'agriculture mobilise toutes ses équipes et son réseau d'élus pour vous accompagner durant cette crise sans précédent. Dans ce cadre, d'autres informations vous seront communiquées dans les semaines à venir via notamment la presse agricole. Si vous souhaitez être destinataire de ces informations par mail merci de nous transmettre vos nom, prénom, raison sociale et bien sûr coordonnées électroniques à l'adresse suivante : aleas.climatiques@yonne.chambagri.fr.
Les conseillers grandes cultures de la Chambre d'agriculture restent à votre disposition pour vous accompagner dans vos choix d'intrants pour la nouvelle campagne
Contact : 03 86 94 22 22

▶ Zoom sur…

La Chambre a mis en place un dispositif pour accompagner les agriculteurs–viticulteurs en période de fragilité avec l'ensemble des partenaires agricoles du département : RéAgir 89.
En pratique, l'agriculteur qui rencontre des difficultés contacte RéAgir 89 et explique sa situation et ses préoccupations lors d'un premier entretien sur l'exploitation. Un conseiller référent l'accompagne, réalise un diagnostic, et un plan d'action individualisé est défini en fonction de la problématique rencontrée.
L'atout de ce dispositif est d'avoir un référent unique, qui dispose d'une vision globale de la situation et bénéficie d'un réseau de compétences pour accompagner l'exploitant : en interne à la Chambre d'agriculture ou en externe avec l'appui d'autres organismes.
Les interventions peuvent ensuite être de tous ordres :
- Accompagnement humain,
- Expertise technico-économique,
- Conciliation auprès des organismes bancaires ou des fournisseurs,
- Accompagnement administratif ou juridique

Un numéro unique : 03 86 94 22 22

▸Agenda

25/08 - Randonnée Cœur de Puisaye

Randonnées sur inscription à l'office de tourisme, place de la République à Toucy. Tarif : gratuit pour les moins de 12 ans. Covoiturage possible. Renseignements au 03 86 44 15 66
Jeudi 25 août, à 14 h, à Bléneau : les étangs de Puisaye

Visites nocturnes du site archéologique d'Escolives

Visites guidées nocturnes du site archéologique d'Escolives Sainte Camille, 9 rue Raymond Kapps (tombes mérovingiennes, cilla gallo-romaine…), le samedi, à 21 h 45. Tarifs : adulte : 5 €, 12 à 18 ans : 2,50 €, moins de 12 ans, gratuit. Renseignements et réservations au 03 86 42 71 89. Visite supplémentaire le vendredi à 21 h 45 (uniquement sur réservation avant 16 h, à partir de 10 personnes minimum)

À la découverte de Cravant

Des visites guidées de Cravant ont lieu l'après-midi, de juin à septembre, sur réservation auprès de la halte nautique de Cravant-Bazarnes. Durée : 1 h30 environ. Il est également possible de faire une balade commentée à vélo les après-midi de juin à septembre sur réservation. Durée : 2 heures environ. Au cours de cette balade, découvrez le canal du Nivernais, son histoire, ses paysages, mais également les carrières de Palotte riches de leur passé militaire et Cravant. Location de vélo possible à l'accueil de l'office de tourisme

21/08 Courses vertes d'Accolay

Courses pédestres de 8 et 15 km en une seule boucle, sur chemins de terre bien entretenus, en sous-bois. Inscriptions sur place à partir de 8 h 30, départ 10 h, de la mairie d'Accolay. Participation : 6 €

Photographies à Vareilles
Jusqu'au 4 septembre, le café de pays «le Maquis de Vareilles», ésente des photographies de Marie-Georges Stavelot, consacrées à la Saint-Vincent tournante de Bourgogne, qui s'est tenue en janvier dernier à Irancy

Marchés de l'été

À Guillon : tous les vendredis de l'été, à partir de 17 h, marché en semi-nocturne
À Sommecaise : marché du terroir tous les vendredis d'août, de 16 h à 20 h, sur la place de l'Eglise, organisé par le comité des Fêtes

Crise agricole

Libérer la parole pour préparer l'avenir

Les trois rencontres sur le terrain que vient d'organiser la FDSEA de l'Yonne avaient pour but, outre d'expliquer les actions entreprises, d'échanger autour de débats participatifs pour que chacun s'exprime sur les pistes de solutions à mettre en place face à la crise sans précédent traversée par toute la sphère agricole



C'est à Jully, dans le Tonnerrois, que s'est tenue la première des trois réunions terrain organisées par la FDSEA de l'Yonne

Des moissons catastrophiques, des éleveurs qui voient leur avenir s'assombrir chaque jour davantage, des arboriculteurs pénalisés par le manque de fruits, des vignes ravagées par le gel et la grêle… Toutes les filières sont touchées et il y a urgence aujourd'hui à trouver des solutions pour *«sauver le soldat agricole icaunais»* ! Les réunions terrain mises en place par la FDSEA de l'Yonne dans le Tonnerrois, l'Auxerrois et le Sénonais, après celle consacrée à l'élevage, dans l'Avallonnais, auront permis à chacun de s'exprimer : sur les solutions que l'on voudrait voir mises en place, mais aussi, parfois, pour crier sa détresse. Une libération de la parole à valeur catharsistique, pour aider à construire l'avenir. Présent lors de ces rencontres avec les adhérents, le président de la FDSEA de l'Yonne, Francis Letellier a rappelé toute l'importance pour un exploitant, où qu'il se trouve et quelle que soit sa situation économique, à ne pas se replier sur lui-même : «*il ne faut pas avoir honte de ce qui nous arrive aujourd'hui ! Expliquez-le autour de vous, nous ne sommes pas responsables de cette situation. On ne pouvait pas imaginer que l'on ferait une récolte réduite de moitié, avec des prix absents et des charges en hausse…*» Appel est lancé à se montrer vigilent face au mal être d'amis, de voisins, trop souvent enclins à se replier sur soi pour masquer les difficultés.

Une collecte diminuée de moitié

Les bancs installés sous le hangar de l'EARL Fleury étaient pleins ce jeudi matin à Jully, dans le tonnerrois. Preuve s'il en était besoin, de l'inquiétude soulevée par le contexte agricole particulièrement difficile de ces dernières semaines. Une première estimation de la collecte 2016 pour la Ferme Yonne a été dressée par la Chambre d'agriculture et rappelée en début de réunion : une moyenne de rendement à 31 q/ha, que ce soit en plaine ou plateaux pour ce qui est du blé, avec un prix de vente de l'ordre de 130 €/t. En colza, disparité entre le secteur plateaux avec 17 q/ha et la plaine, où l'on atteint 29 q/ha. Déficit de qualité brassicole pour les orges d'hiver, avec une moyenne rendement à 50 q/ha et des prix à 120 €/t, mais à condition que la qualité soit au rendez-vous. Espoirs déçus également, pour ce qui est des orges de printemps, avec une moyenne de rendement de 40 q/ha. Quant aux pois d'hiver, on frise la *«correction»*, avec une fourchette allant de 0 à 10 q/ha ! À priori meilleures, les variétés de printemps ne dépassent pas 20 q/ha. D'une manière générale, la moisson se traduit pour les OS par une collecte ne dépassant pas 50% du volume habituel : *«un exemple parmi d'autres : à Capserval, là où d'ordinaire la coopérative faisait d'ordinaire 40 000 tonnes d'orges de brasserie, elle n'en espère pas plus de 9 000 aujourd'hui !*» L'agriculture bio n'échappe pas à la sanction : «*certains ont broyé et n'ont même pas récolté…*» Au final, le manque à gagner au niveau départemental, a été estimé par l'UPVY entre 450 et 550 €/ha, voire 700 €/ha au niveau national, selon ORAMA. Le combat syndical contre la surprime aux 52 premiers ha est plus que jamais de mise, explique Francis letellier : «*on dit stop, ça suffit ! Ce n'est pas le moment d'aller encore creuser un peu plus dans les exploitations, particulièrement celles situées en zone intermédiaire, comme ici, en faisant baisser les aides au 1er pilier…*»

Les seuls en France à vendre à perte

Évoqué également, le sujet de l'assurance aléas climatiques, avec ces chiffres fournis par Groupama PVL : 48% de surfaces assurées pour une surface totale en grandes cultures de 318 606 ha. Rapport moindre en vigne, avec 19 % d'hectares assurés pour une surface de 7 660 ha. L'Yonne se situant en GC, à un niveau plus élevé qu'au national, où la moyenne ne dépasse pas 20%, *«même si certains dans le département, comme ici sur les plateaux, ont préféré arrêter, du fait d'un rendement de référence trop bas suite aux aléas…*» Il est vrai que le secteur a été particulièrement frappé par les intempéries, comme le rappelle cet exploitant du Tonnerrois : *«gel en 2012, pluies à l'automne en 2013, germination en 2014, pas de prix en 2015 et cette année, touchés de plein fouet !*» Cet autre, fraichement installé, en rirait presque : *«c'est ma première année, on pourra difficilement faire plus mal… !*» D'où l'importance à voir reconnu, comme le réclament beaucoup, *«le statut de zone intermédiaire, avec, pourquoi pas, comme en filière bio, une aide au maintien de l'agriculture, pour ce type de région…*» Mais il y aura aussi demain, des leviers à trouver en interne, pour faire baisser les coûts de production : *«reprenons nous en main et travaillons sur les marges de manœuvre possibles. On a peut-être trop délégué dans le passé notre métier à d'autres et il est temps de se le réapproprier. Aujourd'hui, si l'on veut économiser 100 à 150 € de l'ha, il va falloir jouer sur tous les leviers…*»

Prêts de trésorerie à 0%, gratuité en cas d'intervention de la Banque Publique d'Investissement, éligibilité de tous les prêts au principe d'année blanche, prise en charge des cotisations MSA pour l'année, arrêt des mises aux normes trop couteuses, une PAC adaptée… Les mesures de soutien annoncées ou réclamées, sont légion, mais seront-elles suffisantes pour passer le cap et surtout, seront-elles applicables rapidement ? Il y a urgence. C'est le constat dressé par tous, avec cette question aujourd'hui sans réponse : *«pourquoi en France, sommes-nous les seuls à vendre à perte ? Le seul métier où on ne vend pas selon nos coûts de production, mais selon ce qu'on veut bien nous donner… !*»



De nombreux arboriculteurs présents à Champs sur Yonne, pour évoquer les difficultés propres à la filière

DOMINIQUE BERNERD

Fête de l'agriculture

Dernière ligne droite

Après Moulins-sur-Ouanne en 2006 et Sementron en 2010, les Jeunes Agriculteurs du canton de Toucy ont une nouvelle fois pris en charge l'organisation de la fête de l'agriculture, qui se déroulera cette année à Lalande, le week-end prochain

Le château de paille dressé à la sortie d'Auxerre, route de Toucy, semble monter la garde, mais le royaume de Puisaye n'est pas un territoire inaccessible, loin s'en faut ! Et tout visiteur sera le bienvenu et accueilli comme tel, les 27 et 28 août prochains, pour la traditionnelle fête de l'agriculture qui se déroulera sur la commune de Lalande. L'occasion pour la trentaine d'adhérents JA du canton, de démontrer une nouvelle fois leur dynamisme et leur passion du métier, après l'édition 2010 de Sementron et celle de Moulins sur Ouanne, en 2006, restée dans toutes les mémoires, comme le rappelle le président de la fête 2016, Gwenael Laz : *«il avait tellement plu l'après-midi, qu'il avait fallu pailler les parkings en catastrophe pour sortir les voitures…»* Rien de comparable cette année, promis ! Le soleil a déjà été commandé…

Deux ans de préparation

Plus de deux ans que l'équipe organisatrice s'est attelée à l'ouvrage, avec à la manœuvre un noyau dur d'une dizaine d'adhérents, entrainant tout le monde dans leur sillage. L'idée de la fête est née de la volonté de Gwenael, alors président du canton, *«de redonner un élan et de la cohésion à l'équipe nouvelle qui venait d'arriver, suite aux dernières élections…»* Il a fallu en premier lieu, réfléchir à un lieu propice, une surface plane, susceptible d'accueillir plusieurs milliers de visiteurs et d'au moins une dizaine d'ha, accessible aux secours et pas trop éloignée des habitations : *«en tenant compte de la culture précédente aussi, car avec un colza et des chaumes de 30 cm, sur que ça aurait risqué de gratter les mollets !»* Une fois la parcelle sélectionnée, il a fallu s'atteler au montage du dossier sécurité : «*une épreuve exigeante*», se souvient l'actuel président du canton, Emilien Chesnet : «*de l'administratif pur et dur, où il faut savoir mettre le bon mot au bon endroit !*» Avec parfois quelques frayeurs, comme lorsque les services de la préfecture les ont informés du classement du secteur en zone Natura 2000 ! Une erreur heureusement vite rectifiée. L'actualité dramatique de ces derniers mois, imposant certaines mesures inédites : *«comme d'utiliser des sacs poubelle transparents partout ou d'imposer la présence de forces de gendarmerie sur le terrain pendant toute la durée de la fête»* Aux traditionnelles animations comme le «*Moiss'Batt'Cross ou le loto-bouses*», viendra se greffer cette année un nouveau «*défi*» déjà engagé lors des éditions précédentes : *«on attelle une charrue à un petit tracteur et il faut rassembler le plus de public possible, pour faire avancer le tout et labourer…»* Succès populaire garanti ! Autre nouveauté, avec l'organisation d'un «*vide hangar*» où se procurer du matériel d'occasion de toute sorte. Il est prévu également un labyrinthe de maïs, mais tout dépendra de Dame nature et de la météo… Sinon, il faudra l'interdire à toute personne de plus de 40 cm ! Si l'équipe d'organisateurs est solide et bien motivée, il est à noter que toute aide extérieure sera la bienvenue pendant les deux jours de la manifestation. Avis aux âmes de bonne volonté… !



Les *«piliers»* de l'équipe organisatrice

DOMINIQUE BERNERD

FDSEA 89

Réunion de la section bovine à Annéot

La FDSEA de l'Yonne a décidé de venir au contact de ses adhérents en cette période d'après moisson si particulière. La section bovine a profité de l'occasion pour organiser une réunion exceptionnelle à Annéot le 10 août dernier.

Ils étaient une vingtaine d'agriculteurs et de JA à être presents ce mercredi matin, pour échanger autour du piètre résultat des moissons, mais également sur la conjoncture actuelle en viande bovine. Si l'actualité tourne principalement autour des récoltes et du prix du lait, le prix de la viande ne cesse de baisser et les projections ne sont pas encourageantes. C'est donc en gardant à l'esprit son devoir d'accompagnement de tous les adhérents et dans toutes les productions, que la FDSEA de l'Yonne est allée sur le terrain à la rencontre des producteurs allaitants. Les échanges ont été riches et profonds. Il en ressort qu'il est de plus en plus difficile de piloter une exploitation dans de telles conditions ! Quelles solutions mettre en place ? Comment investir sereinement quand on n'a aucune visibilité sur les marchés ? Les solutions et mesures annoncées l'an dernier avec le FAC élevage n'ont pas été suffisantes. Si les exploitants ont pu franchir le cap de 2015 qu'en sera-t-il cette année ? Les annonces du ministre ne sont clairement pas suffisantes et la profession est unanime sur le fait qu'elle a besoin d'un plan de sauvetage ambitieux et réaliste. *«Y'en a marre du saupoudrage, chaque fois c'est pareil on doit faire des dossiers et des dossiers pour ne presque rien toucher au bout»*.

Des valeurs d'humanité et de solidarité

Après avoir rappelé et expliqué les annonces et les mesures destinées à l'élevage (ouvertes jusqu'à fin octobre 2016), la FDSEA a présenté les demandes portées au national pour cette année : prêts de trésoreries à 0%, plan de restructuration de la dette avec arbitrage de la Banque Publique d'Investissement sans frais, année blanche ouverte à tous et à tous les prêts avec une meilleure prise en charge des frais imputés aux agriculteurs, année blanche MSA … L'assemblée a plébiscité une nouvelle PAC qui soit cohérente et en adéquation avec l'agriculture. Les agriculteurs sont aujourd'hui bloqués par cette PAC dont la lourdeur empêche la réactivité qui est pourtant essentielle pour affronter les crises. Pouvoir adapter et modifier les assolements en cas d'accidents climatiques, augmentation de la prise en charge de la part assurancielle ….
Mais surtout, les agriculteurs ont exprimé leur ras le bol. Ils exigent l'arrêt des normes onéreuses qui viennent plomber les charges de leurs exploitations. La France ne pourra pas être concurrentielle sur les marchés d'export avec les coûts de production actuels. Le marché intérieur, qui devrait pourtant tirer les prix à la hausse ne joue plus son rôle ! Il y a urgence à trouver les bons outils pour obtenir plus de transparence sur les prix payés à tous les échelons de la chaine (GMS, abatteurs, transformateurs). La réunion aura également été l'occasion de mettre en lumière différents cas de figures pour les exploitations agricoles et les dispositifs d'aide mis en place. Pour que chacun puisse envisager une sortie de crise, il faudra que tous les acteurs du monde agricoles soient solidaires et «*mettent la main à la pâte et à la poche*». Il faut accompagner au plus juste les exploitants pour éviter les mauvais choix et précariser ainsi certaines exploitations déjà fragilisées.

Humanité, solidarité sont les maîtres mots de ces rencontres. Ces valeurs profondes portées par le syndicalisme jusque sur le terrain, devront cette année encore, être nos crédos pour accompagner tous les paysans du département.

MARIANNE RANQUE
ANIMATRICE FDSEA 89

▸ Agenda

28/08 Fête bio de Vézelay

Fête bio de Vézelay, dimanche 28 août, Place Borot, de 9 h30 à 17 h30 avec au programme : Stands de producteurs bio (pains, viennoiseries, miel, vins, légumes, viande et charcuterie, plantes médicinales…) ; Artisans et artistes, livres, associations locales à vocation environnementale et sociale, librairie ; restauration sur place. A 15 h : projection d'extraits du film «*En quête de Sens*». Nouveautés 2016 : toute la journée, explications sur «*comment faire son compost*» ; de 11 h à 12 h, balade dans Vézelay à la découverte des plantes sauvages ; de 11 à 12 h30 et de 14 h à 17 h l'atelier itinérant «*Terres Vagabondes*», accueillera les enfants pour les initier au modelage de la terre crue. Musique l'après-midi à partir de 14 h, avec le chanteur et contrebassiste Mouss'Idir. Renseignements au 03 86 72 92 20

Serres tropicales à Sens

Tous les mercredis d'août, à partir de 15 h, visites guidées gratuites des serres tropicales du parc du Moulin à Tan

La cité médiévale de Noyers-sur-Serein

Jusqu'au 17 septembre, les jeudis et vendredis, visite guidée de la cité médiévale. Rendez-vous à 15 h, à l'Office de tourisme (Place de l'Hôtel de ville). Participation : 6,50 € (adultes). Renseignements au 03 86 82 66 06

21-27/08 - Des vide-greniers dans tout le département

Dimanche 21 août : Armeau, Asnières sous Bois, La celle Saint Cyr, Cruzy le Chatel, Cudot, Nitry, Ormoy, Pisy, Poilly sur Tholon, Prégilbert, Roffey, Rogny les Sept Ecluses, Sens (brocante du mail), Soucy, Treigny, Thury
Samedi 27 août : Auxerre (centre ville), Tonnerre

27 et 28/08 Foire aux oignons à Villeneuve la Guyard

Foire aux oignons à Villeneuve la Guyard (Centre ville), samedi 27 et dimanche 28 août, de 9 h à 19 h, avec pour thème : «40 ans de fête et de convivialité». Vide greniers, fête foraine, expositions, animations de rues et bal. Rens au 03 86 66 42 97

Agroécologie et développement durable

Déjouer les pièges des clients

Avec les polémiques à répétition et les partis pris de plus en plus clivants au sein de la société, les questions de certains clients peuvent vite tourner au piège. Comment les déjouer sans tomber dans les faux stéréotypes ou pire le mensonge ? Il semblerait que l'agroécologie, ou autrement dit le développement durable, avec ses dimensions environnementale, sociale et économique puisse aider à communiquer.

Pistes de réflexions avec la journée organisée à Davayé le 19 juillet. Voici des réponses et exemples inspirants.



À chacun d'avoir au moins une réponse concrète sur chaque volet environnement, social et économique...

Vous êtes bio ? «vous faites quoi alors pour le social…» ; «vous ne pensez pas aux générations futures !»… Au caveau ou dans les vignes, les questions des clients, particuliers ou même professionnels, ne sont pas forcément tendres et bienveillantes.

Responsable du marketing à la cave de Lugny, Marjorie Broyer confirme les difficultés à nuancer les dogmes répandus dans le grand public : *«si ce n'est pas bio, ce n'est pas bien. Car les autres démarches ne sont pas comprises»*, caricature-t-elle volontairement. Elle le sait bien, elle qui cherche à développer la notoriété du label Vigneron en développement durable (VDD) et fait régulièrement des études de marché et de perception. Cette démarche engagée par les caves coopératives depuis 2013 est pourtant puissante puisqu'elle regroupera bientôt dix-neuf caves dont, en Bourgogne, Les Vignerons des Terres secrètes, Buxy, Bailly-Lapierre et Lugny.

Même constat un peu désolé de Christophe Lapalus, dont le domaine à Pierreclos est certifié Haute valeur environnementale. *«Je fais des salons et j'explique le label HVE, mais la réalité est que personne ne le connaît, hormis les vignerons sensibles aux démarches qualité»*. Christophe ne se décourage pas pour autant et explique son éthique de travail inlassablement. *«On me parle de plus en plus des pesticides, alors je mets en avant mon respect de l'environnement et celui de mes consommateurs, pour les rassurer. Je décris mes méthodes culturales respectueuses qui cherchent à produire mieux avec les équilibres naturels, à limiter les intrants, à choisir les phytosanitaires d'une agriculture raisonnée, débutée en 2009/2010, et ma volonté de préserver les paysages avec des haies, des murets, des petites parcelles»*, symboles d'une Bourgogne à l'agriculture *«familiale et pas industrielle»*, à l'image de son domaine de 17 hectares.

Non délocalisable

En Bourgogne, sept labels *«durables»* cohabitent : Agriconfiance, Terra Vitis, Demeter, AB, Iso 14001 et donc VDD et HVE. Une profusion de sigles...

«Quand on parle d'agroécologie aujourd'hui, c'est un nouveau terme de vocabulaire qui vient se rajouter à une «forêt» de marques et de labels», analyse Guillaume Dupuits, qui en voit encore bien d'autres dans les autres productions, lui qui est responsable de l'exploitation agricole du lycée de Fontaines (viande, volailles...). Et si auparavant les signes de qualité, et notamment les AOC, rassuraient les consommateurs quant au respect des processus et de la traçabilité, les choses ont évolué. Les exigences se tournent désormais et de plus en plus vers l'environnement évidemment, mais également vers le bien être social de la société.

«Avec 177 exploitants, dont 120 familles vraiment actives, 31 salariés et plus de 300 porteurs de parts sociales, la cave coopérative des Terres secrètes est à l'origine d'une équitable répartition des valeurs et richesses», met en avant Charles Lamboley, responsable des ventes directes et de l'œnotourisme dans cette cave. Ainsi, la démarche VDD, qui sera bientôt ouverte aux chais particuliers, lui a-t-elle permis d'auditer la cave, mais aussi ses fournisseurs et principaux clients. Et cela lui offre un argumentaire supplémentaire : *«par exemple, quand on parle de délocalisation des emplois en France, 50 % de nos achats de matières premières (verres, bouchons, étiquettes…) sont effectués auprès de fournisseurs bourguignons, 39 % en France et 11 % en Europe»*, sans oublier que la coopérative et les vignes AOC ne sont pas délocalisables. Une réponse appréciée comme la participation des salariés aux avis décisionnels dans l'entreprise.

Économie et économies

Si d'autres s'en défendent publiquement, Christophe Lapalus avoue, quant à lui, que *«sa première motivation était commerciale»* et faisait suite aux demandes répétées de ses clients. Certes, ce n'est pas encore la panacée côté valorisation, comparativement au label AB, mais la cave de Lugny se félicite de ce qu'elle permet *«au moins de maintenir nos ventes et les clients acquis. Sur la partie vrac, le label VDD permet de créer de la fidélité entre pro (B to B), mais ce n'est pas encore arrivé jusqu'aux consommateurs finaux»*.

Traçabilité et environnement peuvent aussi aboutir à des économies. Pourtant, dans une volonté de montée en gamme de ses vins, ce qui se traduit normalement par des bouteilles plus lourdes, les Vignerons des Terres secrètes ont néanmoins baissé le poids de leurs bouteilles (Écova ; -14 %) en 2012, empêchant ainsi le transport de *«368 tonnes de verres par an, l'équivalent de 932.000 bouteilles sur les routes en moins»*. La cave a également mis en vente une cuvée spéciale permettant de reverser 1,5 €/col en vue de rénover l'église de Milly-Lamartine. Un mécénat qui rappelle aussi celui qui a permis la restauration de la Solitude à Prissé, bâtiment historique où Alphonse de Lamartine allait chercher l'inspiration.

Des histoires véridiques, authentiques, uniques et sincères qui permettent ainsi de rassurer les clients et de les détourner de leurs peurs parfois assez irrationnelles… Et donc d'éviter les questions pièges !

CÉDRIC MICHELIN

Combattre les fausses idées

Les idées reçues ont la dent dure... *«Le bio, c'est zéro pesticide»*. Nombre de vignerons ont déjà entendu cette fausse idée largement répandue, y compris par les médias et les politiques. S'interdisant de dénigrer leurs collègues, les "conventionnels" se mordent les lèvres et, en plus, se retrouvent tous mis dans le «même panier», celui des producteurs *«industriels» «voyous»* La responsable du Développement durable au BIVB, Sarah Gillet, estime que cela résulte d'un *«monde qui change vite, avec de nombreuses crises, rapidement relayées par les médias depuis l'année 1970 où le Club de Rome réfléchissait à une autre forme de croissance, position récupérée par les politiques dans les années 1990 pour aujourd'hui obliger tout le monde économique à communiquer autour du développement durable»*.

Le Plan interprofessionnel Bourgognes Amplitude 2015 n'y échappe pas, ni d'ailleurs son successeur Bourgognes 2020. Un rapport vient récemment d'être édité faisant le point sur la filière viticole bourguignonne, incluant l'amont et l'aval. Pour les vignerons, le BIVB a mis en place un autodiagnostic pour connaître *«ses forces et faiblesses»* sur les volets économique, social et environnemental. Enfin, des enveloppes financières sont également disponibles pour aider à concrétiser des projets liés au développement durable. Gestionnaire du PVE à la DDT 71, Fabrice Meunier concluait que des financements ou des aides à l'installation *«plus importantes»* sont favorisés s'ils s'inscrivent dans des démarches agroécologiques ou dans des projets portés par des GIEE.

Enseignement agricole

Stabilité des résultats aux examens

En Bourgogne-Franche-Comté, 5 638 candidats se sont présentés aux examens de l'enseignement agricole (2 991 issus de Bourgogne et 2647 issus de Franche-Comté). Parmi eux, 4 803 candidats ont été admis à la session de juin 20 16 soit un taux moyen de réussite de 85%, identique à la session 2015.

Les résultats régionaux par filière sont comparables aux résultats nationaux : supérieurs pour le CAP Agricole (+ 3 points), identiques pour le BEPA, légèrement inférieurs pour les Baccalauréats (-1 point pour le Bac Pro et -4 points pour le Bac Techno) et supérieurs pour le BTSA (+ 4 points). Les résultats au baccalauréat général scientifique, spécialité*«Écologie Agronomie et Territoires»*, préparé dans sept lycées agricoles publics, sont quant à eux excellents : taux de réussite de 94,2% avec 115 admis.

Résultats par diplôme

Diplôme	Nombre inscrits	Nombre présents	Nombre admis	Taux de réussite BFC	Taux de réussite national
CAPA*	381	360	331	92%	89%
BEPA	1839	1815	1637	90%	90%
BAC PRO	1942	1893	1564	83%	84%
BAC TECHNO	390	387	326	84%	88%
BTSA	1210	1182	944	80%	76%
TOTAL	5762	5638	4803	85%	85,3%

*sauf CAPA évalués par UC (unités capitalisables).

NB : ces résultats intègrent aussi les candidats par correspondance et isolés ainsi que ceux des EREA (établissements régionaux d'enseignement adapté).

Vincent Favrichon, Directeur Régional de L'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche Comté, adresse toutes ses félicitations aux jeunes diplômés et ses vœux de réussite pour leurs projets professionnels ou pour leur poursuite d'études.
Le DRAAF tient à remercier particulièrement tous les personnels de l'enseignement agricole et les professionnels qui ont participé aux épreuves et à leur organisation.

Terres de Bourgogne

ARVALIS Institut du végétal

Dossier Spécial variétés blés



ÉDITO

Récolte 2016 : hors normes pour le blé !

Alors que la situation des cultures s'annonçait bonne en fin d'hiver, un début de printemps frais a d'abord allongé la phase de montaison des plantes. Le caractère anormalement pluvieux et peu ensoleillé de la fin de printemps et du début de l'été a fortement altéré la croissance des céréales et des blés en particulier. Face à un tel cataclysme climatique, la technicité conserve un rôle modeste même si la lutte contre les maladies devait relever de toutes les attentions.

En conséquence, les volumes récoltés sont historiquement faibles, probablement inférieurs de 20% à la moyenne quinquennale. Certes les teneurs en protéines sont naturellement élevées mais les PS modestes.
Dans ces conditions hors normes, il convient de ne pas se focaliser sur les résultats des essais de 2016. En particulier, lorsque le choix des variétés à implanter à l'automne prochain devra être finalisé, il faudra, encore plus que d'habitude, avoir la vision des résultats d'essais obtenus sur plusieurs années. Par ailleurs, il faudra tenir compte de la contrainte de disponibilité en semences propre à la récolte 2016. C'est dans ce sens, que les ingénieurs régionaux de la délégation Arvalis – Institut du végétal de Bourgogne Franche – Comté ont rédigé le présent cahier de 4 pages dans Terres de Bourgogne.

Diane Chavassieux et Luc Pelce

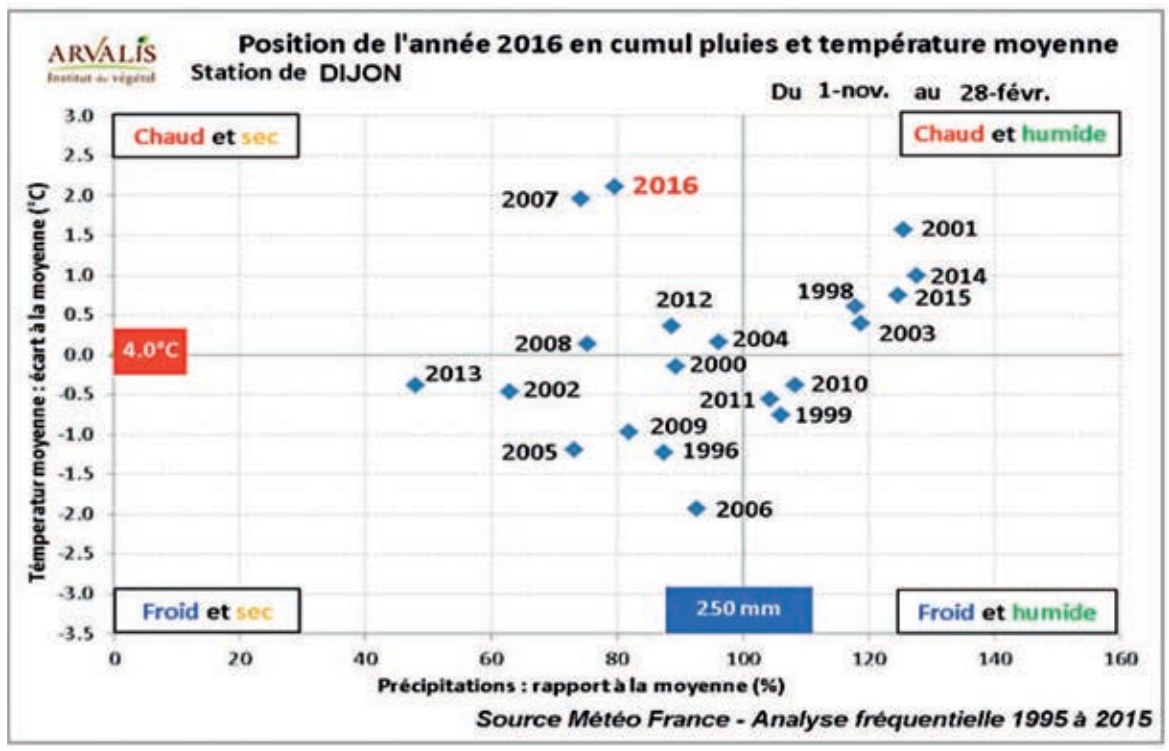
Premier bilan de campagne 2015 – 2016

Avec un début de campagne optimal, les conditions climatiques du printemps 2016 ont tout remis à plat, pour une récolte, au final, très décevante. Retour sur cette saison 2015-2016 très atypique.

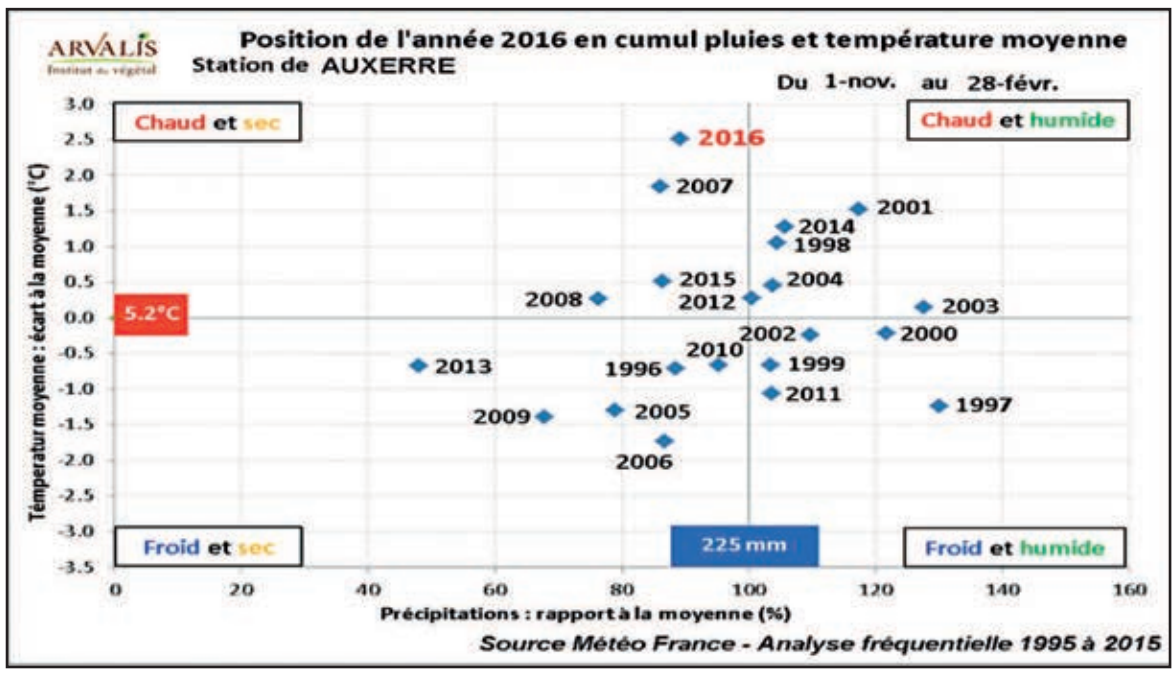
Après plusieurs automnes au climat chaotique, les semis de l'automne 2015 sont précoces, réalisés dans de bonnes conditions. Au 10 octobre, 80% des blés sont en terre. Compte-tenu d'un mois d'octobre particulièrement froid, le début de la croissance des blés prend du retard … avant d'entrer dans un hiver qui n'en sera pas un !
A partir du mois de novembre et ce jusqu'au mois de février, les cumuls de températures atteignent des records jamais observés (cf. graphique 1 et 2).

Sur la même période, il fait plutôt sec avec néanmoins une correction salvatrice de la pluie au cours du mois de février.

Les conditions de levée ont donc été globalement bonnes malgré quelques stress hydriques qui ont pu avoir lieu dans les sols les plus superficiels. Au cours de cette période d'extrême douceur, la croissance n'est pas limitante voire exubérante. Fin février, les blés semés fin septembre, début octobre ont de l'ordre de 2 à 2.5 talles de plus que la normale.



Graphique 1 : Position de l'année 2016 en cumul pluies et température moyenne du 1er novembre 2015 au 28 février 2016 pour la station de Dijon. Source Arvalis/Météo France.



Graphique 2 : Position de l'année 2016 en cumul pluies et température moyenne du 1er novembre 2015 au 28 février 2016 pour la station d'Auxerre. Source Arvalis/Météo France.



Focus- Une montaison précoce et longue favorable au nombre d'épis

Le stade épi un centimètre arrive avec environ une semaine d'avance par rapport à la médiane. Puis la montaison s'engage sous un climat qui se refroidit, avec de fortes gelées fin avril et sous un régime de pluies fréquentes. Les apports d'engrais azotés sont bien valorisés. La montaison s'éternise (cf. graphique 3) car l'avance gagnée à épi un centimètre s'est perdu progressivement pour revenir à des dates d'épiaison deux à trois jours plus tardives que la médiane.

En revanche, cela reste favorable à la mise en place de peuplements épis non limitants dans tous les milieux même en sols superficiels. Dans les essais d'Arvalis, en plaine de Dijon et sur les plateaux de Bourgogne, la régression de talles se situe entre 10% et 30% respectivement en moyenne. Ce tallage important associé à un manque de rayonnement pendant la montaison a pu provoquer de la verse physiologique précoce qui a fortement pénalisé les PMG.

L'humidité permanente du printemps a favorisé le développement des maladies foliaires et notamment la septoriose avec un déclenchement des premiers traitements dès le stade deux nœuds, ce qui est rare dans la région (deux années sur dix). De plus, la persistance d'action des fongicides a été mise à mal au vu du ralentissement de la végétation.

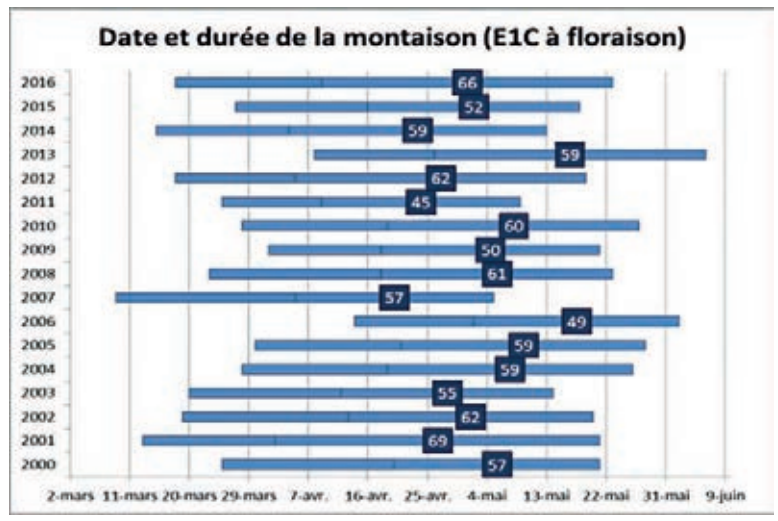
La montaison est également la période où s'élabore la fertilité des épis (nombre de grains par épi). Plusieurs évènements climatiques ont pu participer à l'altération de cette composante de rendement, qui cette année dans nos essais est de l'ordre de trente grains par épi soit 15 à 20% inférieur à la moyenne pluriannuelle .

Le défaut de rayonnement durable pendant la montaison.

Fin mars début avril le manque de rayonnement a été contrebalancé par des températures fraîches. Le quotient photothermique (rapport entre le rayonnement et la température) n'était pas atteint. À partir de la mi-avril, les températures sont remontées au niveau de la médiane alors que le rayonnement est resté faible altérant ainsi le quotient photothermique. Un faible quotient photothermique est généralement associé à des fertilités épi faibles par manque de photosynthèse et globalement des croissances lentes.

Du froid pendant la montaison.

Dans ce cas, des parties d'épis sont détruites. Au moment de la méiose (formation du pollen), les blés sont sensibles à des températures sous abri < 4°C. L'impact sur la fertilité des épis est d'autant plus grand que le rayonnement est faible. Quelques situations ont pu être impactées en fonction de la précocité de la situation (variétés et contexte pédoclimatique).



Graphique 3 : Date et durée de la montaison (épi 1 cm à floraison) de 2000 à 2016. Source Arvalis.

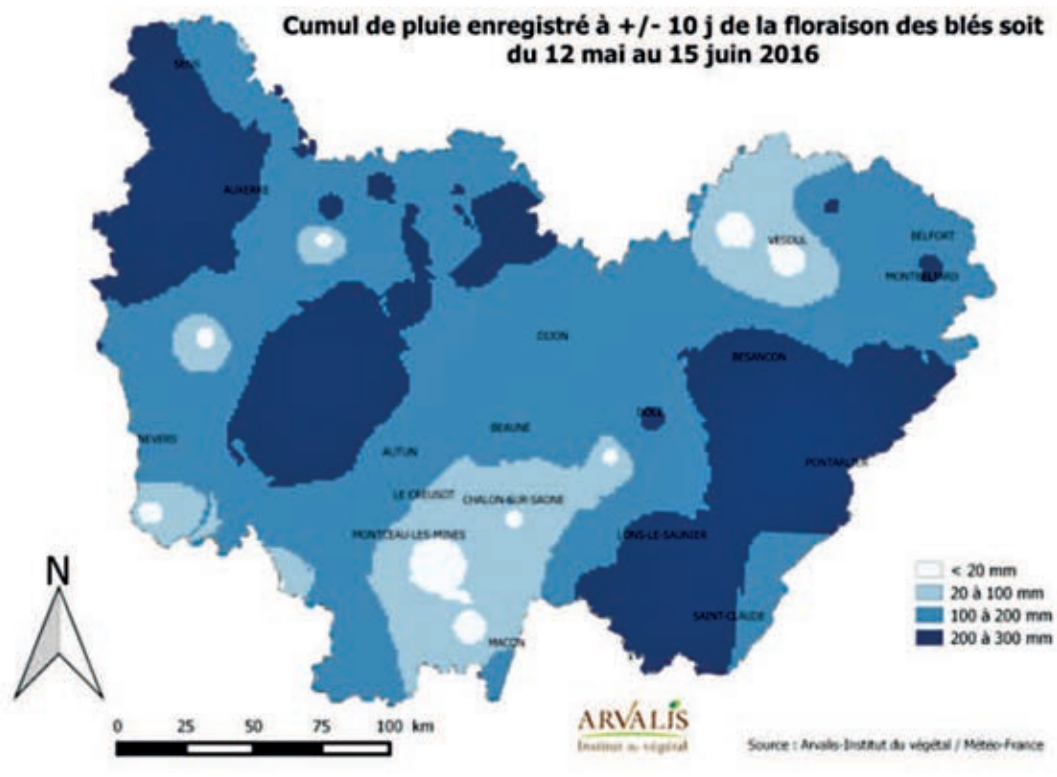
À partir de l'épiaison tout bascule

La fécondation puis le remplissage des grains se réalisent sous un climat pluvieux, froid et sans ensoleillement du 20 mai jusqu'à la maturité physiologique début Juillet.

A floraison, les très bas rayonnements (< 200 cal/ cm²/j) peuvent engendrer des défauts de fécondation ou des avortements précoces. Au niveau de la région Bourgogne Franche-Comté, les rayonnements cumulés sont environ 30% plus faibles qu'en situation normale avec de nombreuses journées à très faibles rayonnements (par exemple à Dijon (21) : les 30-31 mai et les 2-3 juin).

De plus, un excès d'eau fait rentrer la culture en anoxie (défaut d'oxygène) et bloque donc son métabolisme. La période de sensibilité maximale est à floraison et au début de remplissage. Cela s'explique par le risque de défaut de fécondation ou celui d'avortement précoce. Au moment précis de la fécondation (1 à 3 jours avant la floraison) et dans les quelques jours qui suivent, les grains en tout début de formation ont besoin d'être alimentés par la plante. En cas d'excès d'eau, la plante réduit voire arrête son métabolisme et ne peut donc pas alimenter les grains en cours d'initiation. Par ailleurs, des synthèses d'hormone (acide abscissique) peuvent pénaliser la fécondation des ovules). La carte ci-dessous montre les cumuls de pluie exceptionnels enregistré pendant cette période.

Dans ces conditions, par défaut de photosynthèse et de conditions non poussantes, la taille des enveloppes des grains est petite puis le remplissage est limité. Dans le même temps, les épis sont affectés de symptômes soit physiologiques, soit sanitaires, soit les deux. Par ailleurs, les graminées adventices finalement mal contrôlées prennent le dessus (automne sec, hiver doux, printemps humide).



Carte 1 - Cumul de pluie enregistré = + : - 10 jours de la floraison des blés soit du 12 mai au 15 juin 2016 en Bourgogne Franche-Comté. Source : Arvalis Institut du végétal/Météo France.

Une récolte très décevante

Sur la base de l'essai pluriannuel «*mode d'élaboration du rendement*» réalisé par Arvalis - Institut du végétal depuis 1991, la campagne 2015-2016 se distingue par :

Un rendement modeste, relativement à l'histoire, combinant, un nombre de grains/m² moyen, lui-même issu d'un nombre d'épis/m² non limitant et d'une fertilité des épis faible à moyenne.

De tous petits grains riches en protéines, les PMG ont été fortement impactés par le manque de rayonnement et l'excès d'eau de fin de cycle (tableau 1).

Dans nos essais, ils sont en moyenne inférieurs de l'ordre de 25% aux valeurs médianes. Les protéines quant à elles sont concentrées dans ces petits grains avec des valeurs allant de 12,5% à 15%.

Le rendement moyen régional 2016 en blé tendre semble s'annoncer comme inférieur de l'ordre de 30% à la moyenne des cinq dernières années.

Du côté des teneurs en protéines, elles sont élevées alors qu'elles avaient tendance à s'effriter au cours des dernières années. Sans surprise, l'azote du sol comme de l'engrais ne se diluent pas dans des rendements modestes. Enfin, les PS sont faibles.

Les milieux de plaines sont, relativement à leur historique, les plus affectés. Les moyennes d'exploitation comprises entre 45 et 55 q/ha sont nombreuses.

Sur les plateaux, les rendements restent corrects grâce à la mise en place de peuplements épis élevés compte tenu de l'absence de déficit hydrique pendant la montaison.

Moyenne Plaine de Dijon (21) et Plateaux de Bourgogne (89)

	Rdt (q/ha)	Grains/m²	PMG (g)	Epis/m²	Grains/épi
2 essais 2016 (Apache)	62	21397	33	597	32
2 essais 2013-2014-2015 (Apache)	92	21649	43	632	34
2016 / Moyenne 2013-2014-2015	-32%	-1%	-24%	-6%	-7%

Tableau 1 : Comparaison des composantes de rendements entre 2016 et la moyenne 2013, 2014 et 2015 dans les essais Arvalis Institut du végétal sur les plateaux de Bourgogne (89) et en Plaine de Dijon (21) sur la variété Apache

Focus- Variétés de blé tendre : faire son choix à partir de résultats pluriannuels

Les premiers résultats des essais variétés, réalisés par Arvalis-Institut du végétal, sont arrivés sur la grande Région Centre. Nous disposons de huit essais variétés dont un sur les plateaux de Bourgogne et un en plaine de Dijon. Ces essais se caractérisent par une moyenne de rendement à l'image d'une récolte déprimée, proche de 55 à 70 q/ha (contre plus de 90 q/ha en 2015). Sous l'effet d'un climat humide et sans soleil pendant deux mois, les PS et PMG sont modestes. A l'inverse, les teneurs en protéines sont généralement élevées du fait de la faiblesse des rendements.

D'autant plus avec cette récolte 2016 très atypique, le choix variétal doit s'appuyer sur des résultats pluriannuels (voir ci-dessous). Cette année, les variétés avec une bonne tolérance aux maladies du feuillage (surtout septoriose) ont été favorisées. Il semblerait aussi que les variétés précoces s'en sortent mieux en ayant probablement esquivées de quelques jours le chaos climatique post-floraison au moment de la fécondation. De même que les variétés plus résistantes à la fusariose des épis ont été favorisées (ex : Oregrain et Descartes) face à la forte pression de 2016.

Enfin, il est bien entendu conseillé de ne jamais cultiver une seule variété. Trois variétés au minimum sur l'exploitation sont conseillées, afin de diversifier les types variétaux et donc de limiter les risques d'accidents climatiques.

Ci-dessous l'avis d'Arvalis Institut du végétal sur les variétés pouvant être cultivées dans la région classées par ancienneté et ordre alphabétique.



Les nouveautés 2016

LG Abraham (Limagrain 2016 - BP)
Productivité : Inscrit dans la moyenne des variétés de la région Sud, il tire son épingle du jeu cette année grâce à sa précocité et à son gros PMG. A confirmer en pluriannuel, probablement à privilégier sur les sols à moindre potentiel.
Qualité : PS et teneur en protéines dans la moyenne.
Agronomie : Barbu très précoce à montaison et à épiaison à ne pas semer trop tôt. Assez bon profil de résistance aux maladies du feuillage mais sensible piétin verse. Variété tolérante au chlortoluron.

LG Absalon (Limagrain 2016 - BP)
Productivité : Inscrit dans la bonne moyenne des variétés de la région Sud, il tire son épingle du jeu cette année grâce à sa précocité et à son gros PMG. A confirmer en pluriannuel probablement adapté à tous les milieux.
Qualité : En observation par la meunerie. Très bon PS, teneur en protéines dans la moyenne.
Agronomie : Précoce à montaison et à épiaison. Il se démarque par sa très bonne résistance aux maladies du feuillage et sa résistance au piétin verse. Variété tolérante au chlortoluron.

RGT Velasko (RAGT 2016 - BPS)
Productivité : Inscrit Nord au niveau de Rubisko et Cellule, il déçoit fortement en 2016.
Qualité : Très riche en protéines, PS pourtant bien à l'inscription reste très modestes en 2016
Agronomie : Barbu précoce à épiaison, Moyen en résistance aux maladies du feuillage et sensible à la fusariose des épis mais il a l'avantage d'être résistant aux mosaïques et au piétin verse.

Les générations 2015 et 2014

Advisor (Limagrain 2015 - BPS)
Productivité : Il confirme sa bonne productivité. À réserver aux bonnes terres.
Qualité : PS moyen, assez riche en protéines.
Agronomie : Précoce à épiaison. Résistant au piétin verse à contrario il a une certaine sensibilité aux maladies du feuillage et des épis ainsi qu'à la verse.

Calumet (Florimond Desprez 2014 - BPS)
Productivité : Jusque-là classé en milieu de tableau, il obtient de meilleurs résultats en 2016.
Qualité : PS moyen, assez riche en protéines. Variété en observation par la meunerie.
Agronomie : Très précoce à montaison et à épiaison à ne pas semer trop tôt. Assez sensible aux maladies du feuillage et des épis. Très sensible au piétin verse. Variété tolérante au chlortoluron.

Descartes (Secobra 2014 - BPS)
Productivité : Il confirme sa très bonne productivité avec une fertilité des épis très élevées comme en 2015.
Qualité : Variété recommandée par la meunerie. PS corrects. Assez bonnes teneurs en protéines.
Agronomie : Précoce à montaison et à épiaison, variété assez sensible au froid à ne pas semer trop tôt. Résistant au piétin verse et bonne tenue de tige mais avec une certaine sensibilité aux maladies du feuillage.

Fructidor (Unisigma 2014 - BPS)
Productivité : Probablement la variété qui déçoit le plus cette année pénalisée par sa tardivité et une mauvaise fertilité des épis. Mais depuis 4 ans, avant inscription comme en post-inscription, c'est une des variétés les plus productives du marché.
Qualité : Variété recommandée par la meunerie. PS élevés et teneurs en protéines assez bonnes compte tenu de sa productivité.
Agronomie : Assez tardif à épiaison. Bonne tolérance aux maladies du feuillage et des épis. Variété tolérante au chlortoluron.

Hybiza (Saaten Union 2014 - BPS)
Productivité : Cet hybride arrive en tête du classement pour la troisième année consécutive.
Qualité : PS corrects, protéines dans la moyenne.
Agronomie : Très précoce à montaison et à épiaison, variété assez sensible au froid, à ne pas semer trop tôt. Variété résistante au piétin verse qui a un bon profil de résistance aux maladies du feuillage sauf pour les rouilles.

Nemo (Secobra 2015 - BPS)
Productivité : Jusque-là classé en milieu de tableau, il obtient de meilleurs résultats en 2016.
Qualité : Bon PS, assez riche en protéines.
Agronomie : Barbu, précoce à épiaison. Profil de tolérance aux maladies du feuillage moins bon qu'à son inscription. Variété résistante à la cécidomyie orange. Variété tolérante au chlortoluron.

Syllon (Syngenta 2014 - BPS)
Productivité : Il confirme sa bonne productivité. Sa précocité et son gros PMG l'ont favorisé en 2016. Probablement adapté à tous les milieux.
Qualité : Très bon PS, riche en protéines.
Agronomie : Précoce à épiaison. Résistant aux mosaïques et au piétin verse. A contrario, il a une certaine sensibilité aux maladies du feuillage et des épis. Variété tolérante au chlortoluron.

Le bon cru 2012 et autres références

Boregar (RAGT 2008 - BPS)
Productivité : Il confirme en 2016 un bon potentiel de rendement.
Qualité : PS moyens, riche en protéines.
Agronomie : Tardive à montaison et à épiaison. Assez résistant aux maladies du feuillage mais particulièrement sensible à la fusariose des épis. Variété résistante à la cécidomyie orange et au piétin verse. Variété tolérante au chlortoluron.

Cellule (Florimond Desprez 2012 - BPS)
Productivité : Dans la moyenne depuis trois ans, très régulier.
Qualité : Très bon PS, plutôt riche en protéines.
Agronomie : Barbu, précoce à montaison et à épiaison à ne pas semer trop tôt. Il est sensible au piétin verse et à la fusariose des épis mais bon profil de résistance aux maladies surtout septoriose et très résistant à la verse. Variété tolérante au chlortoluron.

Goncourt (RAGT 2009 - BPS)
Productivité : Il confirme sa bonne productivité. Sa précocité et son gros PMG l'ont favorisé en 2016. Probablement adapté à tous les milieux.
Qualité : Variété recommandée par la meunerie. PS modeste et teneurs en protéines élevées.
Agronomie : Très précoce à montaison et à épiaison à ne pas semer trop tôt. Bonne tolérance à la septoriose mais plutôt sensible à toutes les autres maladies. Variété tolérante au chlortoluron.

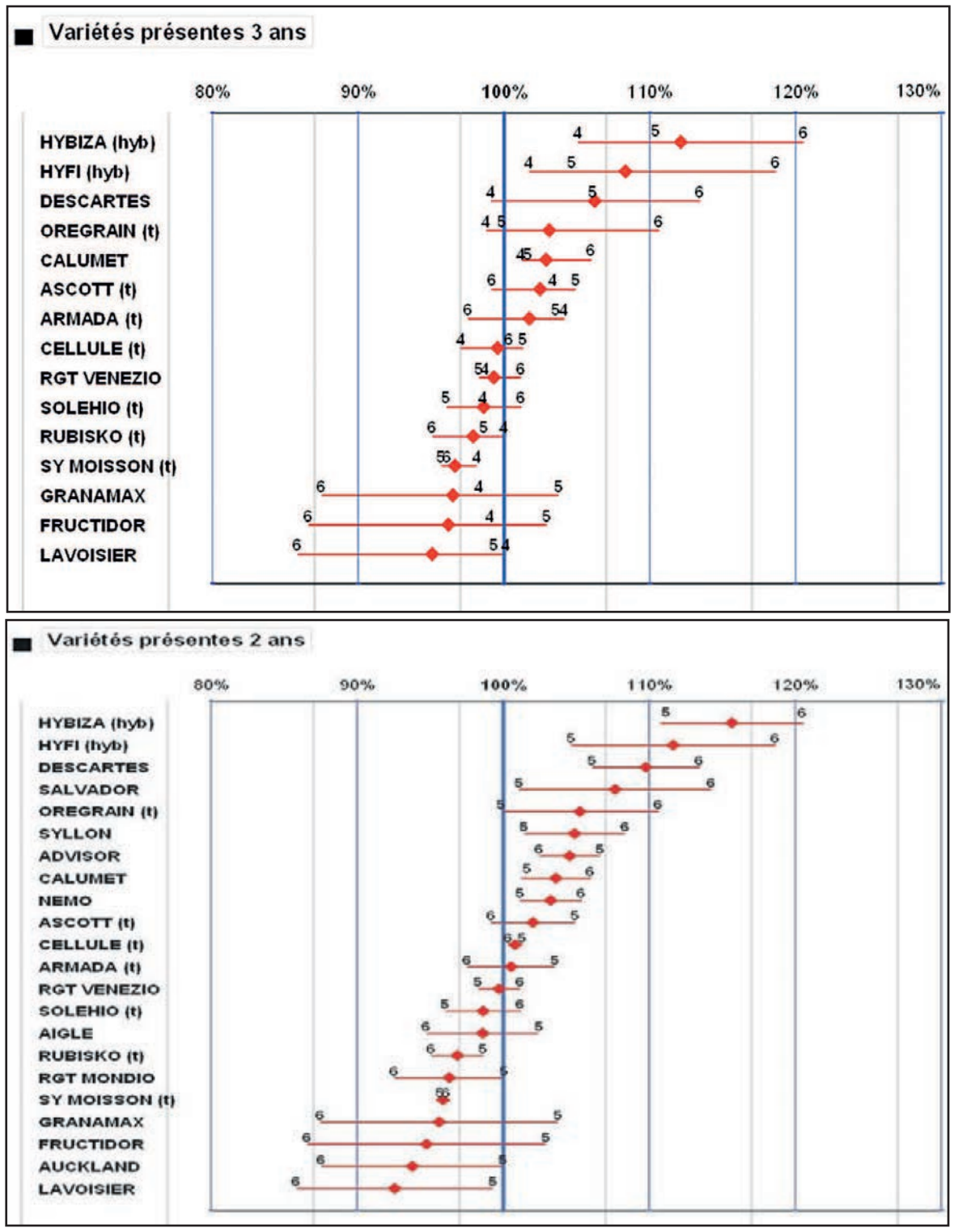
Oregrain (Florimond Desprez 2012 -BPS)
Productivité : Jusque-là classé en milieu de tableau, il obtient de meilleurs résultats en 2016.
Qualité : Variété recommandée par la meunerie. Très bon PS et plutôt riche en protéines.
Agronomie : Très précoce à montaison et à épiaison à ne pas semer trop tôt. Il est très sensible au piétin verse et aux maladies du feuillage mais bien en fusariose et résistant à la cécidomyie orange. Variété tolérante au chlortoluron.

Rubisko (RAGT 2012 - BP)
Productivité : Régulièrement productif depuis 5 ans, il est un peu en retrait en 2016.
Qualité : PS moyen, riche en protéines.
Agronomie : Barbu, précoce à épiaison. Sa bonne tolérance aux maladies a été mise à mal en 2016. Résistant à la cécidomyie orange, très sensible au piétin verse.

Blé tendre – Rendements pluriannuels Centre

Le comportement des variétés est très marqué par l'année climatique : il est préférable de l'apprécier sur plusieurs années. Le rendement est exprimé en pourcentage des variétés témoins. Les chiffres et le point central indiquent respectivement le millésime et la moyenne pluriannuelle. (ex : 6 = 2016) dans les essais d'Arvalis- Institut du végétal.





Les densités de semis des variétés hybrides sont inférieures de 25% à celle des lignées dans les essais conduit par Arvalis.

L'implantation : Répartir les risques liés au climat

Bien que tributaire des conditions climatiques, les dates de semis doivent être choisies en fonction des exigences physiologiques des variétés retenues.

Essayer de contrôler les effets du climat, c'est trouver le bon compromis date de semis/ variétés (voir tableau 2).

En effet, **semer trop tôt** fait partie des erreurs dont les conséquences peuvent être lourdes : dégâts de gel d'épis sur les variétés très précoces à montaison, risque de verse et de développement des maladies sur les variétés les plus sensibles, contamination des plantes par des virus transmis par des pucerons et des cicadelles.

En revanche, **semer trop tard** est le plus souvent lié à des conditions climatiques limitantes. Néanmoins, c'est aussi s'exposer à des risques vis-à-vis du mode d'élaboration du rendement, tels que le gel hivernal, ou l'échaudage en fin de cycle.

1er octobre	5 octobre	10 octobre	20 octobre	1er novembre	10 novembre
Boregar - Fructidor - Granamax - Laurier - Sokal					
	Advisor - Alixan - Altigo - Cellule - LG Absalon Pakito - RGT velasko - Rubisko - Nemo - Syllon				
	Apache - Calumet - Euclide				
		Arezzo - Ascott - Descartes - Goncourt - LG Abraham - Oregrain - SY Moisson			
			Solehio - Hybiza		

Les semis peuvent débuter 5 jours plus tôt dans les situations tardives ou d'altitude.
Tableau 2 : Plage de dates de semis en fonction des caractéristiques physiologiques des variétés .
Source Arvalis- Institut du végétal.

Implantation des colzas

Optimiser sa trésorerie sans hypothéquer l'avenir

La récolte 2016 met à mal la trésorerie des exploitations. Des questions se posent sur les investissements à faire pour engager la nouvelle campagne. Sur quels postes peut-on faire des économies sans hypothéquer le potentiel de la culture ? A contrario, sur quels postes ne faut-il pas désinvestir ?


Photo L. Jung

Concurrence exercée par une forte pression géraniums

La réussite du colza se joue en grande partie à l'implantation. Il est donc impératif de réussir celle-ci et d'investir raisonnablement sur les postes clés. Un désinvestissement drastique sur cette culture se traduirait probablement par un échec. Nous donnerons ici quelques points de repères pour prendre les décisions dans le contexte de l'année.

Utilisation de graines de ferme

L'utilisation de graines de ferme peut être tentante pour limiter le coût du poste semences. L'autoproduction de ses semences est possible à partir de variétés de type lignée (ex : Es Mambo, Picto). Le re-semis d'hybride est quant à lui interdit (article 14 du règlement (CE) No 2100/94). Au-delà de l'interdiction réglementaire, cette pratique conduit à une perte de production de l'ordre de 3 à 5 q/ha.

Pas d'impasse en phosphore sur les colzas

Bon nombre de producteurs envisagent de faire l'impasse sur la fumure de fond. Toutefois, un apport minimum de phosphore est indispensable pour le colza qui est une culture très exigeante. Une mauvaise alimentation phosphatée peut coûter 5 q/ha voire plus en situation de carence sévère.
Un minimum de 30 à 50 uP2O5 est nécessaire dès l'automne dans les sols pauvres et les sols argilo-calcaires. Plus généralement, un apport de 30 uP2O5 couvrira en grande partie les exportations de la culture. L'impasse peut s'envisager uniquement dans les sols bien pourvus.

Pas de fertilisation azotée au semis hors cas particulier

Pour booster les colzas, préférez un semis au cours de la période optimale, dans de bonnes conditions (contact terre/graine, gestion des pailles), et surveiller particulièrement les limaces cette année. En situation exposée à un risque ravageurs automne important un apport d'azote sous forme minérale ou organique a tout son sens, dans le respect de la réglementation en vigueur. La combinaison avec de l'azote, forme NP au semis par exemple, a fait ses preuves.

Garder la maîtrise des adventices

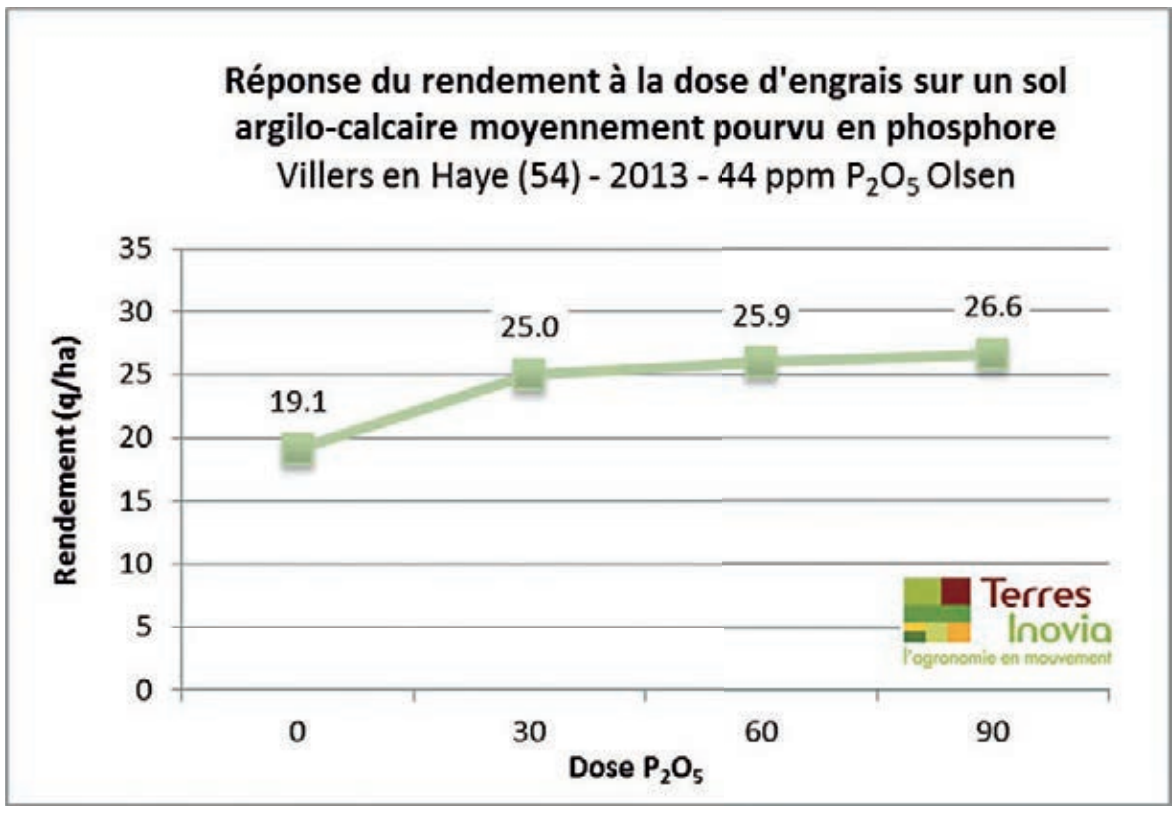
Le poste herbicide représente une part importante des charges opérationnelles du colza et il est investi dès l'automne. Malgré tout, il est risqué de baisser la garde à l'égard de la maitrise des adventices. Les parcelles se sont fortement salies en fin de cycle. Cela doit nous inciter à maintenir un haut niveau d'exigence. L'investissement peut néanmoins être modulé en fonction du niveau de salissement de la parcelle. Des solutions très compétitives d'un point de vue technico- économique peuvent être mises en place sur des parcelles à faible pression. Dès lors que la pression est élevée et/ou que la flore est difficile (ex : géranium, gaillet), le désherbage coûte plus cher. Il faut commencer par réduire la pression des adventices avant de réduire les charges de désherbage. Choisissez les spécialités présentant le meilleur rapport qualité/prix et composer votre programme en fonction de la flore à maitriser ; sans oublier la herse étrille ou la bineuse qui peuvent donner un bon coup de pouce.

L'application de régulateur doit rester exceptionnelle

L'application d'un régulateur à l'automne ne doit pas être systématique. Elle constitue uniquement une solution de rattrapage. Choisissez une variété peu sensible à l'élongation automnale, maitrisez la densité de semis et ajustez la conduite en fonction de la disponibilité en azote et des conditions de croissance de l'automne.

Le raisonnement de cette intervention par rapport à une application systématique peut vous faire économiser dix à vingt euros/ha auxquels s'ajoutent le coût du passage.

AURORE BAILLET ET DELPHINE DE FORNEL, TERRES INOVIA



ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

▶ Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
CLÔTURE ÉLECTRIQUE PERMAMENTE
patura
MISE EN PLACE SIMPLE ET ÉCONOMIQUE
Barrières d'herbage - Pompes - Grillage ovin
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Rendez-vous

Dressage chiens de troupeaux

La Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire organise prochainement une journée d'information et de sensibilisation sur le dressage et l'utilisation du chien de troupeaux le mardi 6 septembre 2016 de 9h30 à 17h30 au Lepa de Charolles Chemin d'Ouze 71120 Charolles. Au cours de celle-ci seront abordées les principales questions que peut se poser un éleveur : choix de la race, choix du chiot, alimentation, vaccinations, éducation, bases du dressage, etc. Cette partie théorique sera suivie d'une démonstration de travail sur bovins.
Cette journée est gratuite (sauf repas environ 13 € à votre charge) et est ouverte à tous. Son but est de mettre en place une ou plusieurs séances de formation.
Pour tout renseignement ou inscription, contactez Sylvie Félix au 03 85 29 56 70 ou par mail : sfelix@sl.chambagri.fr



Chez votre concessionnaire

EUROPAGRI	St Clément	03 86 83 02 01
	Brienon	03 86 43 07 90
	Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy : 03 86 40 29 09	
SARL MANIÈRE	Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER	Toucy	03 86 44 01 08
SAS PARAGEAU (Groupe Methivier)	St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
SUREAU AGRICULTURE	Avallon	03 86 34 18 35
	Tannay	03 86 22 11 54

Concours national du mouton charollais

Un pied de nez à la morosité !

Le 54ème concours national du mouton charollais a été en tout point une réussite. Désormais organisé à Charolles, il a bénéficié d'une fréquentation en hausse.

Le concours national du mouton charollais avait eu lieu le 5 août à Charolles. C'était la première fois qu'il se tenait dans la capitale du Charollais et non à Palinges comme il était de tradition depuis plus de cinquante ans. Si l'on peut regretter le charme en plein air du champ de foire palingeois, l'installation dans le hall des expositions de Charolles a fait l'unanimité auprès des éleveurs. Concours, ventes, cases d'animaux et restauration tenaient aisément sous le vaste bâtiment. Au-delà de protéger la manifestation des intempéries, cette disposition s'est avérée très fonctionnelle pour les exposants et les juges. La configuration a même, semble-t-il, bénéficié à l'ambiance commerciale et ce en dépit de la morosité en ferme. Les animaux étaient en effet bien mis en valeur dans des cases bien disposées et, fait inhabituel, des transactions à l'amiable ont même eu lieu après le déjeuner. Si la sensation d'espace dégagée par le hall pouvait être trompeuse, ce 54e concours national a drainé davantage de monde que les éditions passées, confiait le président de l'OS, Pascal Chaponneau. Deux cents repas ont été servis à déjeuner contre cent cinquante habituellement et il en aurait même manqué près de soixante-dix pour satisfaire tous les visiteurs...


Le record de prix de la vente de station a été atteint par un agneau issu du Gaec Gaudry (21). Il a été acheté 2.360 € par un duo d'éleveurs charolais composé d'Alain Bernigaud et de Bernard Bonnot.

Retour au grain de viande

Le concours proprement dit a donné lieu à *«une belle présentation d'animaux avec des agneaux de qualité très bien préparés»*, se félicitait par ailleurs le président qui salue aussi l'effort de sélection consenti par les éleveurs en matière de grain de viande. *«Un critère qui s'est nettement amélioré en trois ans de temps»*, se réjouit Pascal Chaponneau. Un regain d'intérêt pour les aptitudes bouchères qui va répondre aux attentes de la clientèle du mouton charollais. Côté classement, on notera un palmarès plus ouvert que les autres années avec davantage d'élevages représentés dans les grands prix. De quoi remotiver les troupes, se félicitaient les organisateurs.

Beau succès pour les agneaux qualifiés

L'après-midi, c'est un programme chargé qui attendait les éleveurs avec, en ouverture, la vente des agneaux de station de contrôle individuel. Une très bonne vente avec 80 % des 73 agneaux qui ont trouvé preneurs pour un prix moyen de 700 €, soit 80 € de mieux qu'en 2015.
Donnant raison aux promoteurs du schéma collectif de sélection de la race, les acheteurs ont clairement accordé leur préférence à ce type de reproducteurs évalués. Les sujets les mieux qualifiés *«s'arrachant»* littéralement. 100 % des béliers qualifiés *«RDM : recommandés mixtes»* ont trouvé preneur au prix moyen de 800 € (contre 655 en 2015). Parmi eux, le record de prix a atteint 2 360 € et sept agneaux dépassent les 1 000 €.

Acheteur irlandais

Suivant désormais la vente de station, la *«petite vente»* d'agneaux reproducteurs a connu un bilan plus contrasté. Sept des dix agneaux sélectionnés en ferme ont trouvé preneurs, mais un animal - le prix du meilleur agneau du concours - a atteint le prix record de 2 150 €, ce qui gonflait la moyenne à 900 €. C'est un éleveur irlandais, Edward Buckley, qui s'en est porté acquéreur. Ce client fidèle de la race a misé en direct par téléphone. Outre cet Irlandais à distance, plusieurs nationalités étaient représentées à Charolles : hollandaise, belge, suisse, anglaise… Des clients qui se sont portés acquéreurs de plusieurs dizaines d'animaux au total.

Bon début pour la vente d'agnelles prestige

Clôturant cette journée chargée, la vente d'agnelles prestige était l'une des nouveautés de ce 54ème national de la race. Sans connaître la même euphorie que la vente de station, elle a tout de même donné lieu à un bilan très satisfaisant. En effet, 12 des 19 lots d'agnelles présentés ont trouvé preneurs, soit un total de 41 animaux sur 68 futures reproductrices présentées. La plupart ont été vendues à la mise à prix de 240 € par agnelle. Un lot étant toutefois monté jusqu'à 310 € par agnelle pour trois filles issues d'insémination. Plus de la moitié de ces femelles iront en Suisse.
Bref, en dépit d'un climat agricole plus lourd que jamais, le mouton charollais s'en est plutôt bien tiré pour son 54ème concours national. Une bouffée d'oxygène au cœur d'un été pourtant bien morose...

MARC LABILLE

Chronique ovine

Préparer les luttes d'automne

Contrairement aux brebis, la période de préparation à la lutte des béliers est bien supérieure à trois semaines. En effet, la durée de fabrication des spermatozoïdes étant de 60 jours, le flushing doit démarrer au moins deux mois avant le début des luttes. Les besoins en énergie des mâles sont alors à majorer de 15 à 20 %. Ceux en azote restent par contre inchangés et seule la part de céréales doit être augmentée. Une note d'état corporel de 3 sur une échelle de 0 à 5 (de très maigre à très gras) est recommandée à la mise en lutte. Les béliers trop maigres saillissent peu.

Si les béliers sont conduits en bergerie, un apport de 200 g de céréale par jour en supplément de la ration de base est alors conseillé deux mois avant la mise à la reproduction. Une cure de vitamines AD3E réalisée au cours de cette période, peu onéreuse, peut améliorer les capacités de reproduction des mâles.

Si les béliers sont à l'herbe, une complémentation en céréales est également préconisée. Avec de l'herbe feuillue, elle peut être limitée à 500 g par jour. Si l'herbe est de qualité moyenne, distribuer alors 700 g par jour. D'autre part, un déparasitage est indispensable. Pour assurer fertilité et prolificité sur les brebis, le ratio d'un bélier pour 40 à 50 brebis adultes pour des luttes d'automne et un bélier pour 20 à 25 agnelles est à respecter. Enfin, il est utile de vérifier le bon état de marche des béliers avant la mise en lutte. Des vidéos disponibles sur les deux sites www.inn-ovin.fr et www.idele.fr vous explique les gestes à réaliser ainsi que la grille de notation de l'état corporel.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot, de l'Elevage/CIIRPO

▸ Agenda

26-28/08 Trait Comt'Est à la Ferme du Marault

De 26 au 28 août, la Ferme du Marault à Nevers Magny-Cours accueille « Trait Comt'Est », manifestation organisée en partenariat avec le Conseil départemental de la Nièvre et l'Association de promotion du Trait Comtois (APTC) pour mettre en valeur l'énergie animale. Dix équipes venant de toute l'Europe s'affronteront dans des épreuves de maniabilité, de débardage, de labour, d'endurance, de marathon et de maniabilité (4 chevaux). Au programme : des démonstrations grandeur nature, un village exposants, une conférence sur la microbiologie du sol. Une compétition de saut d'obstable, un village enfants, la fabrication du comté et deux soirées «cabaret équestre-dîner spectable» ponctueront aussi ce grand rendez-vous Trait Comt'Est.

Travail en élevage

Penser ergonomie

Dans un métier où les tâches sont multiples et l'astreinte importante, l'organisation du travail est essentielle. La mécanisation ne résout pas tout. Une analyse plus humaine du travail, quantifiant temps de travaux, et tenant compte des attentes psychosociales de l'éleveur peut permettre d'optimiser les choses.

En Saône-et-Loire, la chambre d'agriculture sensibilise depuis plusieurs années à l'organisation du travail et à la notion d'ergonomie dans les élevages. Conseillère d'entreprise dans le département, Huguette Delage est l'une des rares en France à avoir suivi une formation dans ce domaine. Ici, la notion d'ergonomie est vue comme une *«science du travail»*, explique Huguette Delage, titulaire d'un master en ergonomie et conception de système de production. De fait, quand on parle d'organisation du travail, on le limite le plus souvent à une question de mécanisation, or cela va bien au-delà, comme le révèle la conseillère.

Un diagnostic et une analyse de travail

Depuis 2006, la chambre d'agriculture propose deux prestations spécifiques aux agriculteurs. *«Le diagnostic Travail repose sur un entretien semi-directif où il est question de l'exploitation, de son outil de production, des temps de travaux, congés éventuels… Ce diagnostic permet d'établir un planning de travail à l'année en faisant ressortir ce qui va et ce qui ne va pas»*, explique Huguette Delage. Une seconde prestation consiste en une *«analyse de travail»*. Là, la conseillère se livre à une observation méticuleuse des travaux réalisés par l'agriculteur sur sa ferme. Elle permet de repérer les tâches qui se répètent : l'astreinte. Elle met en évidence la pénibilité de certains travaux, les risques, la dangerosité de certains gestes, confie Huguette Delage. Cette observation peut déboucher sur du conseil. Voir ainsi comment il serait possible de simplifier le travail, d'améliorer les choses.

Tâches répétitives, pénibles, énergivores…

Dans les analyses qu'elle réalise, la conseillère note les heures et enregistre notamment des tâches très répétitives comme les nombres de seaux déplacés ou bien les montées et descentes du tracteur… Certains de ces gestes peuvent prendre des proportions surprenantes, à l'image de l'enlèvement des ficelles de bottes de fourrages *«qui consomme une énergie folle !»*, fait remarquer Huguette Delage.

Le diagnostic pointe parfois un problème de bâtiment ; une répartition des lots d'animaux peu fonctionnelle, des modes de stockage et de conditionnement des aliments peu pratiques, un type de ration inadapté au bâtiment... D'où l'intérêt d'intégrer l'ergonomie à la conception des nouvelles constructions.

La mécanisation n'est pas forcément la solution aux problèmes de travail, constate la conseillère qui estime que *«l'embauche d'un salarié, même à temps partiel, est parfois plus sympathique que d'investir dans une machine…»*. *«Le poste le plus important de tous est la distribution des concentrés»*, révèle-t-elle.

«J'ai rencontré des éleveurs chez qui un rationnement hyper rigoureux des animaux les amenait à multiplier les interventions dans la journée. Cela interroge sur la distribution de l'alimentation. L'éleveur est-il prêt à perdre un peu en précision de ration contre un peu moins d'astreinte au travail ? Il faut trouver le bon compromis entre l'exigence technique et l'humain», fait valoir Huguette Delage.

L'humain prime sur les chiffres

Ingénieure de formation, Huguette Delage délaisse pourtant les chiffres et les moyennes du conseil agricole traditionnel, pour leur préférer une approche faite de sciences humaines. Une méthode plus proche des techniques de coatching qui prend en compte *«la logique de l'éleveur»*, sa santé, son bien-être au travail, son projet de vie…

Si encore peu d'agriculteurs font analyser l'organisation du travail sur leurs fermes, en revanche les lycées et autres CFPPA sont demandeurs en sensibilisation. Huguette Delage intervient ainsi régulièrement dans les établissements de formation. *«On essaie de faire rentrer l'ergonomie un peu partout»*, confie la conseillère qui sensibilise des techniciens, des écoles supérieures, l'Institut de l'élevage…

Marc Labille



Huguette Delage, conseillère d'entreprise





Dans une ferme d'élevage, le poste travail le plus important de tous est la distribution des concentrés. Vient après la manipulation des animaux.

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2016 à 1,80 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

MANDATIS DIJON

SASU au capital de 5 000 euros
4 rue du port 21600 Longvic
RCS Dijon 800464513

A compter A.G.E du 30-04-2016 :
Démission président : POIGNOT Jean.
Nomination nouveau président : SASU PAUL & HANNA 2 Rue louis et Marie-Louise Baumer 69120 Vaulx en Velin
RCS 821604469 Lyon. Formalités au RCS de Dijon.

AL213317400

TRANSFERT DE SIÈGE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant le procès verbal en date du1er août 2016, les associés de SARL RI2P, au capital de 3.000,00 euros,dont le siège social est à Bonnencontre (21250) - 9, Rue Basse, ont décidé de transférer le siège social,de 9, rue Basse à Bonnencontre (21250), à 158 Route de Dijon à Brazey en Plaine (21470) , à effet du10 Août 2016.Immatriculation modificative de la société au registre du commerce et des sociétés de Dijon.
La gérance.

AL213317398

AVIS ADMINISTRATIF

Avis municipal de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°1

DU PLU DE NUITS-SAINT-GEORGES

La municipalité informe les habitants que le maire a pris l'initiative d'une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme, par arrêté municipal en date du 13 avril 2016.
Cette modification simplifiée a pour objet de corriger des erreurs matérielles.
Par délibération du 4 avril 2016, le conseil municipal a défini les modalités de mise à disposition du dossier au public.
Le dossier sera consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture du 26 août 2016 au 30 septembre 2016 inclus.
Mairie de Nuits Saint Georges
Place Argentine
du lundi au vendredi
8h30-12h00 et 14h-18h
Un registre sera également disponible en mairie avec le dossier, dans lequel pourront être consignées les observations du public.
A l'issue de cette mise à disposition, le maire en dressera un bilan et soumettra le dossier, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, à l'approbation du conseil municipal.

AL213317401

MODIFICATION DE STATUTS

SCI PEPERE

SCI au capital de 100 €.
Siège social : 11 rue St Vincent de Paul
21000 Dijon,
802 171 132 RCS Dijon

En date du 19/01/2016, l'AGE a décidé de nommer en qualité de co-gérantes Mme Laure Perraux et Mme Silke Perraux, demeurant toutes deux 13 rue Dr Calmette 21000 Dijon, en remplacement de M. Ghislain Perrot, et de transférer le siège au 13 rue Dr Calmette 21000 Dijon.
Mention au RCS de Dijon

AL213317395

SOCIETE KRISANNE

Société civile immobilière
Capital : 2.000,00 Euros
Siège à : Chevigny Saint Sauveur 21800),
5 Rue du Bas de Chanot
RCS : Dijon SIREN : 493 619 746

Suivant une décision de la collectivité des associés en date du 23/07/2016 il a été décidé, savoir :
- d'adjoindre à l'objet social les activités de mise à disposition gratuite et viagère des biens et droits immobiliers appartenant à la société au profit des associés ou de leur enfant à compter du 23/07/2016
- de transférer le siège social de la société initialement fixé à Chevigny Saint Sauveur (21800), 5 Rue du Bas de Chanot à Collonges Les Premières (21110) 39 Rue de la Croix d'Argent à compter du 23/07/2016.

Ancienne mention : siège social à Chevigny Saint Sauveur (21800), 5 Rue du Bas de Chanot,
Nouvelle mention : siège social à Collonges Les Premières (21110) 39 Rue de la Croix d'Argent.
- de modifier en conséquence les articles 2 et 4 des statuts.

Pour avis et mention.
La gérance

AL213317404

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

SNC FANFAB

Société en nom collectif
au capital de 5 000 euros
Siège social : 22 rue du Général Leclerc
21530 Rouvray
RCS Dijon 794 578 609

L'Assemblée Générale réunie le 26 juillet 2016 :
- a décidé de remplacer à compter du 1er août 2016 la dénomination sociale «SNC FANFAB» par «B.L.R.ENTREPOT» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- a pris acte de la démission de Madame Fanny BOIVIN avec effet au 31 juillet 2016 et a nommé en remplacement en qualité de gérant à compter du 1er août 2016 Monsieur John JERIC, demeurant route de l'Etang Résidence de l'Etang 89630 Quarré les Tombes. L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Rouvray, du 26 juillet 2016, Monsieur Fabrice MAILLARD et Madame Fanny BOIVIN, associés en nom, ont cédé à Monsieur John JERIC, demeurant route de l'Etang Résidence de L'Etang 89630 Quarré Les Tombes et à Madame Patricia JERIC, demeurant 33 rue de Rouvray 89630 Saint Léger Vauban, l'intégralité des parts qu'ils détenaient dans la société ci-dessus désignée.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Cette cession de parts entraîne les modifications suivantes par rapport à l'avis antérieurement publié :
Associés en nom :
Ancienne mention :
Monsieur Fabrice MAILLARD et Madame Patricia JERIC.
Nouvelle mention :
Monsieur John JERIC et Madame Patricia JERIC.
Pour avis
La Gérance

AL213317396

SCI DU CLOS CARNOT

Société civile immobilière
Au capital de 1.500,00 Euros
Siège Social : à Saint Seine l'Abbaye (21440),
28 Rue Carnot
Anciennement à Saint Martin Du Mont
(21440) 6 Rue des Tisserands
R.C.S. Dijon
SIREN N° 514 874 171

Suivant décisions des associés de la SCI DU CLOS CARNOT aux termes d'un acte reçu par Maître Didier NOURISSAT, notaire à Dijon, le 4/08/2016, contenant cession de parts, il a été :
- pris acte de la démission de Mme Michèle DUTHU et M. Patrice DUTHU de leurs fonctions de cogérants de la société SCI DU CLOS CARNOT à compter du 4/08/2016
- décidé de nommer Mme Maria-Lisa DUTHU en qualité de cogérante, sans limitation de durée à compter du 4/08/2016,
- décidé de transférer le siège social de la société initialement fixé à Saint Martin Du Mont (21440), 6 Rue des Tisserands, à Saint Seine l'Abbaye (21440), 28 Rue Carnot, à compter du 4/08/2016.

Ancienne mention : siège social à Saint Martin Du Mont (21440), 6 Rue des Tisserands,
Nouvelle mention : siège social à Saint Seine l'Abbaye (21440), 28 Rue Carnot.
- décidé de modifier en conséquence les articles 4 et 7 des statuts.

Pour avis,
La gérance

AL213317403

DISSOLUTION LIQUIDATION

GGMC

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social et de liquidation :
18 avenue de Beez en Wallonie
Lotissement de la Source - 21310 Bèze
753 175 959 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 15 juillet 2016, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis

AL213317397

SARL GMV

EURL en liquidation
Siège social : 4 route de Paris, 21530 Rouvray
Capital social : 30000 euros
Numéro SIREN 810148965 RCS Dijon

Par décision en date du 01/08/2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/08/2016 et sa mise en liquidation amiable. Michel Viennet demeurant 3 allée du Limousin, 89000 Auxerre a été nommé en qualité de liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiées. Le siège de liquidation est fixé au 3 allée du Limousin, 89000 Auxerre, au même titre que l'adresse de correspondance.
Mention sera faite au RCS de Dijon.
Pour avis et mention.

AL213317399

NIÈVRE

NOMINATION

SARL GARAGE G-DOULET

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 028 420 €
Siège Social
203, Route de Lyon - 58000 Challuy
453 731 697 RCS Nevers

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2016 a décidé de nommer :
- aux fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire : COGEP AUDIT sise à Saint Doulchard (18) – 2658, Route d'Orléans (389 488 727 RCS Bourges) en remplacement de COGEP
- aux fonctions de Commissaire aux Comptes Suppléant : COGEP sise à Saint Doulchard (18) – 2658, Route d'Orléans (400 833 596 RCS Bourges) en remplacement de Mr Frédéric BOISTIER

AL583317405

MODIFICATION DE CAPITAL

EXAGON ENGINEERING

Société par Actions Simplifiée
au capital de 700 000 € porté à 917 240 €
Siège social : Technopole
58470 Magny Cours
478 725 278 RCS Nevers

Il résulte des décisions du président du 29/06/2016 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée :
Capital social :
Ancienne mention : 700 000 €
Nouvelle mention : 917 240 €

AL583317408

EXAGON MOTORS

Société Anonyme
au capital de 1 926 248 € porté
à 1 993 666,68 €
Siège Social : Technopole du Circuit
58470 Magny Cours
533 781 894 RCS Nevers

Il résulte du conseil d'administration du 29/06/2016 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée :
Capital social :
Ancienne mention : 1 926 248 €
Nouvelle mention : 1 993 666,68 €

AL583317409

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 12/08/2016
La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
EPERNAY-SOUS-GEVREY : Terre
2 ha 86 a 46 ca - Foguyon: C-120
2 ha 62 a 05 ca - Foguyon: C-119
MALIGNY : Terre, Pré et Bois - Objectif : maintien des fermiers en place.
3 ha 50 a 05 ca - Au dessus du souhait: B-126 - Bois de morey: C-490-491-496-497 - Es joncs de maubreu: C-181-183 - Pres de la reseille: C-274
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **05/09/2016** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 Saint-Apollinaire, Tél. : 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,
où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL213317402

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures du
La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de MENESTREAU (AA 58/049):
10 ha 15 a 20 ca - La boulee: ZH-32(*) - Les champs de la trace: ZH-62[10] - Les champs perdus: ZH-13-16
Et , par extension, Cmne de MENOU:
8 ha 13 a 50 ca - Les coignets: ZC-49 - Les quart de bouis: ZE-26
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard** le 05/09/2016 à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 Nevers , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,
où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL583317407

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP JP JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire le 30/7/2016,
Mr SAUVADET Jean-François Robert Marcel, et Mme KERRELS Marie-Hélène Yvette, son épouse, dt à Châteauneuf Val de Bargis (Nièvre) 21 rue de la Paix Fonfaye, mariés à Noisy le Grand (93160) le 26/9/1981, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage,
Ont adopté pour l'avenir le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me JACOB, Notaire à Cosne Cours sur Loire
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.
Pour avis
Me JACOB, Notaire.

AL583317404

MODIFICATION DE STATUTS

EARL DES GODARDS

Les Godards
Saint Amand en Puisaye (58310)
RCS Nevers 422719617

L'assemblée générale extraordinaire des associés de l'EARL DES GODARDS en date du 1er août 2016 a approuvé les résolutions suivantes avec effet au 1er juin 2016 :
Cessation de gérance de M. Jean-Luc CAVOY.
Nomination de Mme Mireille CAVOY demeurant 4 route des Thus à Saint Amand en Puisaye (58310) en tant que gérante.
Transfert du siège social au n°4 route des Thus à Saint Amand en Puisaye (58310).
L'inscription modificative sera effectuée au RCS de Nevers.
Pour avis et mention, la gérance

AL583317401

PROMANUT LEVAGE

SARL au capital de 2000 Euros
Siège social : 61 Rue des Sports
44530 Saint Gildas des Bois
RCS Saint Nazaire 478 620 008

Par l'AGE du 29 juillet 2016, il a été décidé de :
- de transférer le siège social au14 rue du Commandant Rivière 58000 Nevers
- de nommer en qualité de gérant M. Danston Edward, demeurant 14 rue du commandant Rivière 58000 NEVERS, en remplacement de M. Duchesne Jacques, démissionnaire.

Articles 4-10-28-30 des statuts modifiés en conséquences.
Radiation du RCS de Saint Nazaire.
Immatriculation au RCS de Nevers

AL583317403

NIEVRE MEDICAL

SARL transformée en SAS
au capital de 10 000 €
Siège social
2, rue Henri Bouquillard
58640 Varennes Vauzelles
504 663 048 RCS Nevers

Aux termes d'une AGE du 30 juillet 2016, les associés ont décidé de transformer la société en SAS à compter du 1er août 2016.
En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :
Forme :
Ancienne mention : SARL
Nouvelle mention : SAS
Administration :
Ancienne mention :
Gérant : Mr Marc VINCENT
Nouvelle mention :
Président : Mr Marc VINCENT
Admission aux assemblées et droit de vote
Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.
Agrément
Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Pour avis

AL583317406

ATN SYSTÈME SAS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 267 000 €
Siège social : 19, Rue des Docks
58000 Nevers
803 220 052 RCS Nevers

Il résulte d'un acte SSP du 9 juillet 2016 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :
Président :
Ancienne mention : Mr Nicolas THEVENET
Nouvelle mention : Mr Gilles THEVENET dt à Nevers (58) – 29, boulevard du Maréchal Juin
Directeur Général :
Ancienne mention : néant
Nouvelle mention : Mr Nicolas THEVENET susnommé

AL583317410

YONNE

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL VISICOD

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle Visicod
au capital de 4 000 euros
Ancien Siège Social :
10 chemin Champs de l'Eau
89250 Gurgy
Nouveau Siège Social : 5 rue de Chemilly
89470 Moneteau
R.C.S. Auxerre 508 685 054

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 06 août 2016, l'associé unique a décidé :
- de transférer le siège social primitivement fixé à Gurgy, 10 chemin Champs de l'Eau, à Moneteau, 5 rue de Chemilly, à compter du 1er août 2016.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Les autres termes du précédent avis n'ont pas été modifiés.
Pour avis

AL893317533

MODIFICATION DE CAPITAL

JOBANE

SAS au capital de 1.415.040 €
Siège social : 6 route de Beaumont
89250 Seignelay
444 928 469 RCS Auxerre

Aux termes des décisions en date du 17/08/2016, le Président a constaté la réduction du capital social d'un montant de 928.000 € pour le ramener à 487.040 € et a modifié corrélativement les statuts.

AL893317541

CONVOCATION

AVIS DE CONVOCATION

Caisse de Congés Payés du Bâtiment
De la Région du Centre
Agréée par l'Etat
(Arrêté Ministériel du 6 Avril 1937 J.O.
du 9 Avril 1937)

Convocation des adhérents en Assemblée Générale Ordinaire, en application des articles 19 à 21 des statuts :
Le vendredi 09 septembre 2016 à 09 heures 30
Au siège : 35, rue de Bellecroix 03400 YZEURE.
Ordre du jour :
- Approbation des comptes de l'exercice clos (Article 22)
- Election des membres élus du Conseil d'Administration

Le Président
Alain SCHULTZ

AL893317399

RECTIFICATIF

SASU EMS PERFORMANCES

En correction de l'annonce du 8/07/2016, il fallait lire la création de la société **le 2/07/2016** et non le 2/02/2016.
Dépôt légal RCS Sens
Le Président

AL893317529

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Anthony VACCARO Noatire à Villeneuve-la-Guyard (Yonne), 52 rue du Général de Gaulle, le 15 juillet 2016, a été reçu le
changement de régime matrimonial portant préciput en faveur du survivant des conjoints par :
Monsieur Dominique Louis Philippe **CERETTO**, retraité, et Madame Danielle Andrée **ALLO**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Villeblevin (89340) 242 RN 6 Le Petit Villeblevin.
Monsieur est né à Nevers (58000) le 4 octobre 1944,
Madame est née à Paris (75012) le 15 juillet 1947.
Mariés à la mairie de Ivry sur Seine (94200) le 28 juin 1969 sous le
régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues
dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL893317544

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD, Avocats au Barreau de Sens demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 Sens, Tél. : 03 86 65 81 35

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

le MARDI 27 SEPTEMBRE 2016
à 11 Heures
au Palais de Justice de Sens(89),
1 rue du Palais de Justice,
Salle ordinaire desdites audiences,

EN UN LOT, au plus offrant et dernier enchérisseur, du bien ci-après désigné :
UNE MAISON sise à CHAMPIGNY-SUR-YONNE (89)
24 rue des Pourprises
Comprenant un séjour avec coin-cuisine, trois chambres, une salle de bain, des toilettes
D'une superficie de 86 m² environ
Cadastrée section ZO N° 459 **pour une contenance de 07 ares 50 centiares**
Formant le lot n° 10 du Lotissement dénommé « Lotissement de la Colline des Pourprises »
- Ce bien est OCCUPÉ -

Cette vente a lieu à la requête du **CREDIT FONCIER DE FRANCE**, Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 029 848, dont le siège social est à Paris (1er arrondissement), 19 rue des Capucines, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège,
Ayant pour Avocat la SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD, Avocats au Barreau de Sens
Mise à prix : 30.000 Euros (Trente mille euros)
(Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)
On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à l'un des Avocats postulant près le Tribunal de Grande Instance de Sens
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :
- Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Sens, au Palais de Justice, où il a été déposé

A la SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD, Avocats au Barreau de Sens, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 Sens, **Tél. : 03 86 65 81 35**
- Sur les lieux pour visiter le Mercredi 14 septembre 2016 de 10 Heures à 11 Heures
Fait et rédigé à Sens(89), le 28 juillet 2016, signé : Maître Karym FELLAH

AL893317523

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

SCP d'Avocats REGNIER
SERRE – FLEURIER – FELLAH
GODARD
Avocats au Barreau de Sens
demeurant 9 boulevard Maupéou
- 89100 Sens
Tél. : 03 86 65 81 35

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

le MARDI 27 SEPTEMBRE 2016 à 11 Heures
au Palais de Justice de SENS (89)
1 rue du Palais de Justice
Salle ordinaire desdites audiences

EN UN LOT, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens ci-après désignés :
à SAINT-JULIEN-DU-SAULT (89)
1°) 22 rue de la Fontaine : UNE MAISON
Elevée sur cave pour partie, comprenant :
- au rez-de-chaussée : une cuisine, un séjour, une buanderie, un w.-c.
- à l'étage : deux chambres, un w.-c., un dressing, une salle de bain
D'une **superficie totale de 105 m²**, environ
Cadastrée section AE N° 586, « rue de la Fontaine », pour une contenance de 46 centiares
2°) 24 C rue de la Fontaine : UNE REMISE en mauvais état
A laquelle on accède par une impasse, aboutissant rue de la Fontaine et également par un passage commun
Cadastrée section AE N° 342, « rue de la Fontaine », pour une contenance de 70 centiares
3°) lieudit « La Trabuchotte » : UNE PARCELLE DE BOIS
Cadastrée section C N° 857, pour une contenance de 21 ares 75 centiares
Ces biens sont occupés
Cette vente a lieu à la requête de la société dénommée **CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE SEVRES,** société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée, ayant son siège social à SEVRES (92310), 2 B avenue de l'Europe, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 785 451 964, agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié es-qualités audit siège,
Ayant pour Avocat la SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD, Avocats au Barreau de SENS
MISE A PRIX : 50.000 euros (Cinquante mille euros)
(Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)
On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à l'un des Avocats postulant près
le Tribunal de Grande Instance de SENS
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :
- Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS, au Palais de Justice, où il a été déposé
- A la SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD, Avocats au Barreau de Sens, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 SENS, **Tél. : 03 86 65 81 35**
- Sur les lieux pour visiter le Lundi 12 septembre 2016 à 14 Heures
Fait et rédigé à SENS (89), le 28 juillet 2016, signé : Maître Karym FELLAH
AL893317557

SCP d'Avocats REGNIER
SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD
Avocats au Barreau de Sens
demeurant 9 boulevard Maupéou
89100 Sens
Tél. : 03 86 65 81 35

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

le MARDI 27 SEPTEMBRE 2016 à 11 Heures
au Palais de Justice de SENS (89)
1 rue du Palais de Justice
Salle ordinaire desdites audiences

EN UN LOT, au plus offrant et dernier enchérisseur, du bien ci-après désigné :
UNE MAISON sise à **EPINEAU-LES-VOVES (89)**
11 rue du Port
Comprenant :
- au rez-de-chaussée : un séjour avec cuisine, deux chambres, un cabinet de toilette (avec lavabo, douche et water-closets)
L'ensemble d'une **surface habitable de 50 m²** environ
- au sous-sol : trois pièces
Véranda
Deux appentis attenants au midi derrière
Terrain devant et derrière
Le tout cadastré section B, n° 119 **pour une contenance de 28 ares 97 centiares**
- Ce bien est OCCUPÉ -
Cette vente a lieu à la requête de la société dénommée **BNP PARIBAS,** Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 662 042 449, dont le siège social est à PARIS (75009), 16 boulevard des Italiens, agissant poursuites et diligences de ses représentants et administrateurs légaux, domiciliés en cette qualité audit siège,
Ayant pour Avocat la SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD, Avocats au Barreau de SENS
MISE A PRIX : 20.000 euros (Vingt mille euros)
(Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)
On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à l'un des Avocats postulant près
le Tribunal de Grande Instance de SENS
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :
- Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS, au Palais de Justice, où il a été déposé
- A la SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD, Avocats au Barreau de Sens, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 SENS, **Tél. : 03 86 65 81 35**
- Sur les lieux pour visiter le Mardi 13 septembre 2016 à 14 Heures
Fait et rédigé à SENS (89), le 28 juillet 2016, signé : Maître Karym FELLAH
AL893317559

➜ MODIFICATION DE STATUTS

EARL DE LA LICHOTTE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 150 000 euros
Siège social : 3 bis rue de la Lichotte
89560 Courson Les Carrières
431 885 854 RCS Auxerre

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er août 2016, la collectivité des associés :
A décidé d'augmenter le capital social de 102 730 euros, ce qui a pour effet de le porter à 252 730 euros.
A nommé M. Gildas ANDRÉ, demeurant à Courson Les Carrières (Yonne), 3 bis rue de la Lichotte, aux fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.
AL893317353

STRULIK FRANCE

S.A.S. au capital de 500.000 €
41, rue du Paradis
89300 Joigny
801 237 298 RCS Sens

Modifications
Aux termes du procès verbal du30/6/2016 il a été décidé de nommer en qualité de président la société QUINOA, S.A.S. au capital de7.274.636 €, 31, rue de la Justice,77000 Vaux le Pénil, 527 825 152 RCS Melun, en remplacement de la société QUINOA DEVELOPPEMENT.
Pour avis.
AL893317549

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL BROUSSEAU

EARL au capital de 281 100 €
Siège social
22 rue des Puits
89800 Fontenay près Chablis
819 877 648 Rcs Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 août 2016, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Philippe Brousseau de ses fonctions de gérant et a nommé M. Julien Brousseau, demeurant à Fontenay près Chablis (Yonne), 22 rue des Puits, aux dites fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.
AL893317526

S.C. J.A.M.

Société civile au capital de 15 244,90 euros
Siège social : Rue des Brûleries
89250 Mont Saint Sulpice
334 611 605 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2016, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Albert MASSON, co-gérant, intervenu le 31 mars 2016 et a
décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis, la Gérance.
AL893317556

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 05/08/2016, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Forme : SASU
Dénomination sociale : POLYPOUS
Capital social : 2.000 €
Siège social : 10 Grand Rue, 89150 Vallery
Objet social : Vente à emporter, traiteur, sur les marchés de poissons crustacés, coquillages, tous produits de la mer et ses dérivés.
Président : M. Ludovic CROIXER demeurant 10 Grand rue, 89150 Vallery
Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.
Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatri culation au RCS de Sens
AL893317536

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Venizy en date du 01/08/2016, il a été constitué une SARL unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : JM ENTREPRISE
Siège social : 2 rue Véron, Venizy (Yonne)
Objet : la prise d'intérêts ou de participation dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, agricoles, financières ou immobilières cotées ou non cotées, par voie de création de société ou entreprise nouvelles, française ou étrangères, d'apport, de souscriptions, d'achat de titres, de droits sociaux, fusions, associations en participation, toutes opérations financières quelconques, ayant un rapport direct ou indirect avec l'objet social ou avec tout objet similaire ou connexe. La gestion pour son propre compte de portefeuilles de valeurs mobilières.
L'animation des sociétés dans lesquelles elle détient une participation et notamment la participation à l'élaboration de la politique commerciale et de développement du groupe ainsi que le contrôle des sociétés filiales. La réalisation de toutes prestations de services notamment administratifs et de conseil dans les domaines financier, commercial et de marketing au profit de ses filiales ou de tiers.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 502 500 euros en nature.
Gérance : Jorge Miranda Senra demeurant 2 rue de Véron à 89210 Venizy.
Immatriculation : au RCS d' Auxerre
Pour avis, le gérant
AL893317542

Etude de Maîtres Julien MILLARD et Laure BERTHELIN, Notaires associés à SAINT-FLORENTIN (Yonne), 26 rue Dilo.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Julien MILLARD, Notaire Associé, Membre de la SCP «Julien MILLARD et Laure BERTHELIN», à Saint Florentin (Yonne), le 09 juillet 2016 enregistré à Auxerre le 13 juillet 2016 bordereau 2016/606 case n°1 extrait 1598 a été constituée une société à responsabilité limitée savoir :
Objet : exploitation de tous fonds de commerce de boulangerie, patisserie, chocolaterie, confiserie, sandwicherie, glacier, vente à emporter.
Dénomination : SARL PERRICHON SIMON
Siège social : Sens(89100), 1 Rue Victor Guichard
Durée : 99 ans.
Capital: SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (75.000,00 EUR).
Gérant : M Mickaël PERRICHON et Mme Magali PERRICHON née SIMON demeurant ensemble à Neuvy Sautour (89570) 16 Grande rue
Cessions de parts : toute cession est soumise à agrément.
Immatriculation : RCS de Sens
Répertoire des métiers d'Auxerre.
Pour Avis
Le Notaire
AL893317543

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

Etude de Maître Anthony VACCARO,
Notaire à Villeneuve-la-Guyard (Yonne),
52 rue du Général de Gaulle

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie-Abelle FROISSART-CRÈVIEAUX, Notaire au sein de l'étude de Maître Anthony VACCARO Notaire à Villeneuve-la-Guyard (89), 52 rue du Général de Gaulle, le 29 juillet 2016, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : SCI DES COURTIS.
Le siège social est fixé à : Pont-sur-Yonne (89140), 59 rue Pasteur Prolongée.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : TRENTE-TROIS MILLE HUIT CENTS EUROS (33 800,00 EUR).
Les apports sont :
M. Jean-Claude DOUCET SEIZE MILLE NEUF CENT EUROS (16.900,00 EUR).
Mme Véronique DELERUE épouse DOUCET SEIZE MILLE NEUF CENT EUROS (16.900,00 EUR).
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le premier gérant de la société est : Monsieur Jean-Claude DOUCET, demeurant à Pont-sur-Yonne (Yonne), 59 rue Pasteur Prolongé.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.
Pour avis
Le notaire.
AL893317545

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 9 août 2016, à Sens, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : EMESE.
Forme : société civile immobilière.
Siège social : 27 rue Richebourg, 89100 Sens.
Objet : - l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;- toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Capital social fixe : 1 000 euros divisé en 10 parts sociales de 100 euros chacune. Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Gérance : Mademoiselle Sabah-Aurore ALHALABI demeurant 37 avenue du général Leclerc à La Rochette (77).
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.
Pour avis La gérante.
AL893317546

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Champs sur Yonne du 11/08/2016 a été constituée une SCI nommée : SCI LORIN
Objet : acquisition, administration,gestion, bail, location, toutes formes immeubles, opérations financières,mobilières, civiles, directes ou indirectes pour favoriser sa realisation
Capital : 500 € (apport en numéraire)
Siège social : 15 rue des Roses ,89290 Champs-sur-Yonne
Durée : 99ans
Gérance : M. JEREMY REDRON,15 rue des Roses, 89290 Champs-sur-Yonne
Immatriculation : RCS de Auxerre
AL893317550

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 8.8.2016, il a été constitué une SARL dénommée : SUNPIZZA. Capital : 1000euros.
Siège : 41, Rue Rouget de L'Isle, 89000 Auxerre.
Objet : Restauration rapide – Pizza sandwicherie, sur place et livraison.
Durée : 99 ans.
Gérance : Mr HAFED Hamid, 44 Rue des Migneaux, 78300 Poissy.
Immatriculation au RCS de Auxerre
AL893317552

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

CEPRE TRANSPORT

Société par actions simplifiée
au capital de 14 000 euros
Siège social
1 rue Paul-arrighi et rue Petits Champs
89130 Moulins sur Ouanne

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Moulins sur Ouanne du 11 août 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CEPRE TRANSPORT
Siège : 1 rue Paul-arrighi et rue Petits Champs, 89130 Moulins sur Ouanne
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 14 000 euros
Objet : transport de marchandises, location de véhicule avec et sans chauffeur, négoce de matériaux
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Eric MARTIN, demeurant 359 chemin du Petit Pressoir, 45210 Rozoy le Vieil
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.
Pour avis
Le Président
AL893317558

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Molinons du 10/08/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SHB
Siège social : 14 route Nationale, 89190 Molinons
Objet social : l'acquisition, l'exploitation par bail, bail à construction ou autrement, et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers, l'édification de toutes constructions, ainsi que la réfection et l'aménagement de toute construction existante
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 euros
Gérance : M. Fabien HUNTZINGER, demeurant 5 rue de la Poterne 89190 Courgenay et M. William SUSDORF, demeurant 9 route de Turny 89770 Chailley.
Immatriculation de la Société au RCS de Sens.
Pour avis
La Gérance
AL893317560

Les offres d'emploi de l'APECITA

AQ006971 - JURA -
SALARIE POLYVALENT AGRICOLE H/F
Groupement d'employeurs départemental. Interventions dans des exploitations agricoles pour la traite, les soins aux animaux, les travaux de conduite de saison, pour du remplacement ou du complément de main d'oeuvre. En complément, possibilité d'emploi dans d'autres secteurs que l'agriculture, selon projet et compétences de la personne recrutée. Personne aimant l'élevage bovin laitier, autonome, rigoureuse, curieuse et dynamique, intéressée par la polyvalence. Formation agricole et expériences indispensables. Permis B exigé. Poste à pourvoir début octobre 2016 en CDI temps plein. Salaire selon compétences et grille salariale de la convention collective.

AQ006946 - BAS-RHIN
OUVIER VITI-VINICOLE H/F
Domaine viticole de 8 Ha en pleine croissance, commercialisant env. 30 000 bouteilles auprès de CHR essentiellement. Véritable bras droit du gérant, vous serez chargé des travaux de vignes : taille, complantation, liage, palissage...et ponctuellement de travaux en cave. Niveau CAP ou BAC PRO Vigne et vin. Vous avez idéalement de l'expérience dans les travaux de la vigne, la conduite du tracteur est un plus. CDI. Entrée à convenir.

AQ007054 - NORD EST
RESPONSABLE COMMERCIAL CEREALES H/F
Société de négoce en agrofourniture, dans le cadre de son développement. Sous l'autorité du directeur général, vous êtes chargé de : concevoir et assurer la mise en place de la politique commerciale. Assurer la mise en marché des céréales et oléo-protéagineux. Positionner les offres sur le marché en fonction des objectifs de valorisation. Assurer l'animation de l'équipe commerciale terrain et la relation client (collecte et achat en ferme). Superviser la gestion et l'exécution des contrats clients, courtiers et partenaires dans le respect des procédures commerciales et juridiques légales. Suivre l'exécution de la moisson dans les silos de collecte et le bon classement de la collecte. Être en lien constant avec le service logistique pour optimiser la supply chain. Ecole de commerce ou ingénieur Agri/Agro. Expériences de commercialisation de matières premières agricoles de 5 ans minimum. Connaissance des marchés et de la gestion d'un budget. CDI. Salaire fixe + prime sur objectifs.

AQ006987 - BAS RHIN
OUVRIER VITICOLE - CONDUCTEUR DE TRACTEUR H/F
Agence d'interim agricole recherche ouvrier viticole H/F avec conduite de tracteur. En tant qu'ouvrier viticole, vous intervenez sur tous les travaux de la vigne (taille, palissage, épamprage, vendanges .), vous aidez au déchargement pendant les vendanges et vous conduisez le tracteur dans le vignoble. Permis et voiture exigés. CACES 8, engins agricoles vivement souhaité. Intérim 2 mois avec possibilité renouvellement dans la structure

AQ007048 - YONNE
JURISTE SPECIALISE EN DROIT RURAL H/F
OPA. Répondre aux préoccupations du secteur agricole en matière d'application des textes juridiques concernant le foncier, l'activité de l'exploitation agricole et l'aménagement du territoire. Conduire directement ou indirectement des prestations juridiques auprès des ressortissants de l'agriculture (agriculteurs, propriétaires, bailleurs, preneurs et interlocuteurs du secteur agricole et forestier) de manière individuelle ou collective (informations, conseils, formations). Master II ou équiv. dans le domaine du droit privé : une spécialisation en droit rural sera exigée. Connaissance du milieu rural et du monde agricole. Capacité d'écoute et de synthèse. Aptitude au contact avec les exploitants agricoles. Entrée en fonction dès que possible pour CDD de remplacement jusqu'au 31/10/2017. Poste à temps plein avec néanmoins possibilité de temps partiel (y compris dans le cadre d'une formation en alternance). Rémunération selon grille et profil.

AQ007078 - VOSGES
VACHER H/F
Exploitation polyculture élevage (50 VL). Suivi et gestion du troupeau laitier : traite, repro., soins aux veaux. Formation agricole. Expérience souhaitée en élevage laitier. Passionné par l'élevage laitier. Autonome. Dynamique. Entrée : 10 septembre 2016. CDD 2 mois.

AQ007027 - SAONE-ET-LOIRE
RESPONSABLE HORTICULTEUR H/F
Entreprise horticole de 5500 m2 dédiée au détail. La gestion administrative et commerciale du site, mise en valeur des produits, selon fêtes et/ou offres commerciales, promotions, suivi des commandes, accueil clientèle et vente de détails... L'encadrement du personnel de 3 à 4 personnes vente et production. l'encadrement de la production en serres, gestion des plannings(arrosage, opération de mises en cultures, suivi et récoltes...) surveillance et soins exigés selon produits et météo... BAC à BAC+2 avec expériences Issu d'une formation et d'une expérience de production significative, ayant l'esprit entrepreneurial, intéressé par la vente au détail et le conseil client, autonome, rigoureux, Travailleur avec des qualités de manager. Niveau cadre et rétribution à discuter selon expérience...

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 •Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

LE SAVIEZ-VOUS ?

Actulégales.fr recense tous les jours, toutes les créations d'entreprises en France.

Actulégales.fr, avec votre journal
Actulegales.fr
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises
Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' Infolegale & marketing



CHARENTE (16)

Paroles de jeunes

Installé depuis 2008 aux côtés de son père, Thibault Lérisson distille à Reignac pour les cognacs Hennessy.



J'aime

- La musique
- Les chevaux
- Optimiser les coûts
- Anticiper

Je n'aime pas

- Les charges trop lourdes qui pèsent sur les agriculteurs
- Acheter du matériel neuf quand l'occasion peut convenir
- Me consacrer à des productions inefficaces qui me feraient perdre du temps avec ma famille

Thibault Lérisson : 30 ans, mais la mémoire longue

Le père de Thibault s'installe en 1978 avec une vingtaine de vaches laitières. Dans les années 80, il fait le choix de se réorienter vers les vignes et les céréales. Son exploitation couvrait entre 40 et 50 hectares de terres et 3 hectares de vignes. Aujourd'hui la surface a largement grossi (voir encadré).

La variété de l'exploitation est à l'image du trentenaire : le viticulteur est un passionné de musique. Ce loisir lui vient de son grand-père et concerne une partie de sa famille. En 2008, il a l'idée de monter un groupe : *« une banda »*. Il achète alors un soubassophone d'occasion à Tarbes. *« On jouait tous de notre côté. J'ai fait du piano quand j'étais petit donc j'avais déjà les bases en solfège. Notre groupe « Les Pinces à Linge » tourne dans le sud-Charente. On vient greffer des morceaux charentais à la tradition espagnole/basque qu'est la banda »*, précise Thibault Lérisson.

Enfin, autre intérêt de l'agriculteur : les chevaux. *« Ma femme et moi avons deux paires de chevaux en attelage : une assez sportive et une paire de Traits mulassiers poitevins. Cette race a été visée par un plan de sauvetage, tant l'effectif était faible »*.

Sur l'exploitation, Thibault Lérisson s'occupe de la partie viticole. *« Mon père ne distillait pas ; j'ai apporté, entre autres, 7 hectares de vignes et un alambic, lors de mon installation »*, confie l'agriculteur. Après un Bac pro agricole, il décide de réaliser un BTS à L'Oisellerie. *« Le BTS était axé sur l'élevage mais ce qui m'intéressait, c'était la gestion »*, ajoute-t-il. Le pari du jeune homme a été gagnant ; à partir de 2007, les ventes de cognac augmentent, puis s'envolent. Cette forte attractivité a permis de renouveler le vignoble et de moderniser l'exploitation.

Depuis 2008, Thibault Lérisson a investi plus que son père, en 30 ans. Il vend toute sa production à Hennessy : *« C'est une maison de cognac solide ; elle est capable de nous soutenir quand ça ne va pas. »*

> *« J'essaie de me remettre en cause, de voir si je peux améliorer l'exploitation sans forcément tout changer. »*



Diversification

En 1995, la famille Lérisson réalise qu'il lui faut développer un autre secteur, en cas de chute de la viticulture ou du prix des céréales. L'entreprise choisit un investissement de long terme : la plantation de noyers. *« On est passé de la vente des noix en coopérative à la transformation des noix dans leur intégralité »*, explique Thibault Lérisson. Dernière nouveauté de l'exploitation : des places de camping cars.

Agréé « France Passion », l'Earl « Lérisson Gourmand » propose l'accueil gratuit de voyageurs avec leur véhicule : *« Nous avons un bon contact avec les visiteurs. Plutôt que de payer un loyer, ils achètent directement des produits de notre boutique et cela fait marcher nos métiers »*.

Malgré la bonne santé du cognac, Thibault Lérisson garde en tête les « traumas » de son père dans les années 1990 : *« Quand je vois des exploitants investir au moindre besoin, peut-être que c'est moi qui ai tort, mais je me dis que tout peut basculer du jour au lendemain. J'ai de la mémoire. C'est pourquoi j'essaie de me remettre en cause. De voir si je peux améliorer l'exploitation, sans forcément tout changer. Aujourd'hui par exemple, les céréales nous laissent perplexe. On est à 130 € la tonne de maïs, c'est une misère, donc je réfléchis à des solutions »*.

L'exploitation

- **Ferme « Lérisson Gourmand » située à Breignac**
- **60 hectares de terres, 8 hectares de noyers et 27 hectares de vignes**
- **Bouilleur de cru pour Hennessy depuis 2008**
- **Boutique Lérisson Gourmand qui vend des produits locaux**
- **Entreprise familiale (père : céréales + noix ; fils : vignes ; mère : agroalimentaire + boutique)**
- **Agréée France Passion pour l'accueil aux camping cars**

Alexis Bregere

la p'tite graine

la page interdite aux grands

Comment les abeilles fabriquent-elles le miel ?

C'est pour nourrir leurs larves et se constituer des réserves de nourriture pour l'hiver que les abeilles fabriquent du miel. Un travail collectif minutieusement organisé et dans lequel chaque abeille de la ruche a un rôle bien précis à jouer.



Photo Europ'Flash

Progressivement, le nectar des fleurs est transformé en miel par les abeilles

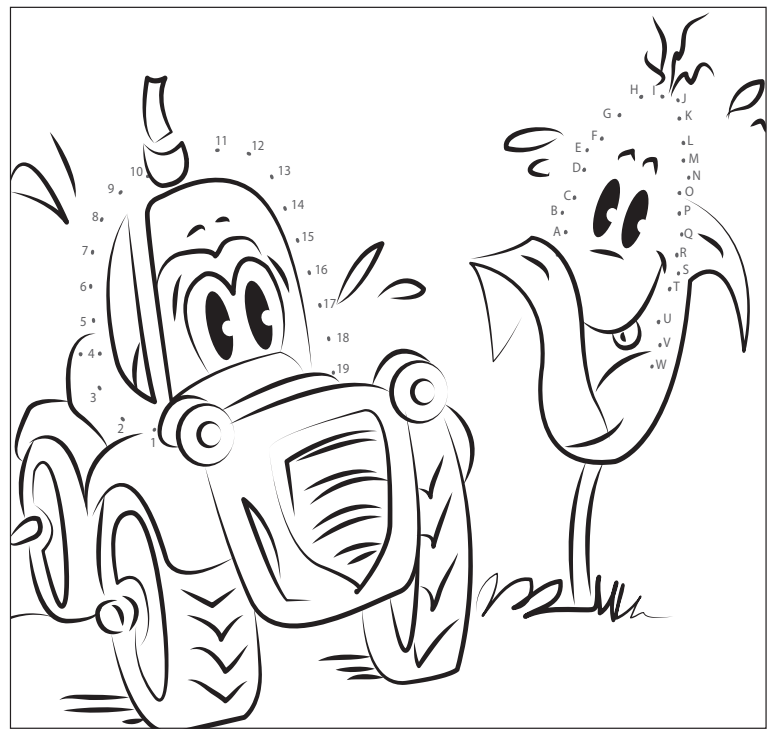
Chargées d'approvisionner la ruche, les abeilles butineuses passent leur temps à aller de fleur en fleur pour récolter du nectar, le liquide sucré qu'elles renferment. Une fois le nectar aspiré, elles le stockent dans leur jabot, sorte de poche, le temps de le rapporter à la ruche. Là, elles le donnent aux abeilles ouvrières, elles se le passent de bouche à bouche, par « trophallaxie ». Tandis que les butineuses repartent immédiatement, les ouvrières font passer plusieurs fois le nectar entre leur bouche et leur jabot. Puis, elles le passent à d'autres ouvrières et ainsi de suite.

À force d'avoir été mélangé à la salive de toutes ces abeilles, le nectar a progressivement été transformé en miel. L'abeille receveuse le dépose alors dans les alvéoles, les cases de cire qui constituent l'intérieur de la ruche. Interviennent ensuite les abeilles ventileuses : à l'aide de leurs ailes, elles créent un courant d'air qui a pour but d'assécher le miel, de réduire sa teneur en eau. Elles peuvent entretenir cette ventilation pendant 20 minutes. Lorsque sa teneur en eau atteint 18 %, le miel est mûr. Une abeille ferme alors l'alvéole à l'aide d'un opercule en cire.

Ainsi protégé de l'humidité de l'air, stable et résistant aux microbes, le miel peut être conservé longtemps. Les abeilles viendront le chercher lorsqu'elles en auront besoin pour nourrir leurs larves ou en hiver. Le miel est toujours fabriqué de la même façon, mais sa composition varie en fonction du nectar dont il est issu. Par exemple, lorsque les abeilles n'ont butiné que des fleurs d'acacia on obtient du miel d'acacia. Pour être certain qu'il récolte bien du miel d'acacia, l'apiculteur prélève le miel juste après la floraison de l'acacia.

Murielle Chappatte

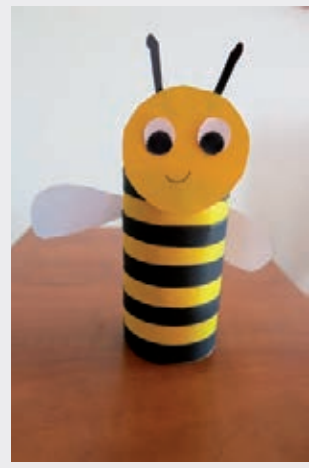
Points à relier • Relie les points de 1 à 19 et de A à W



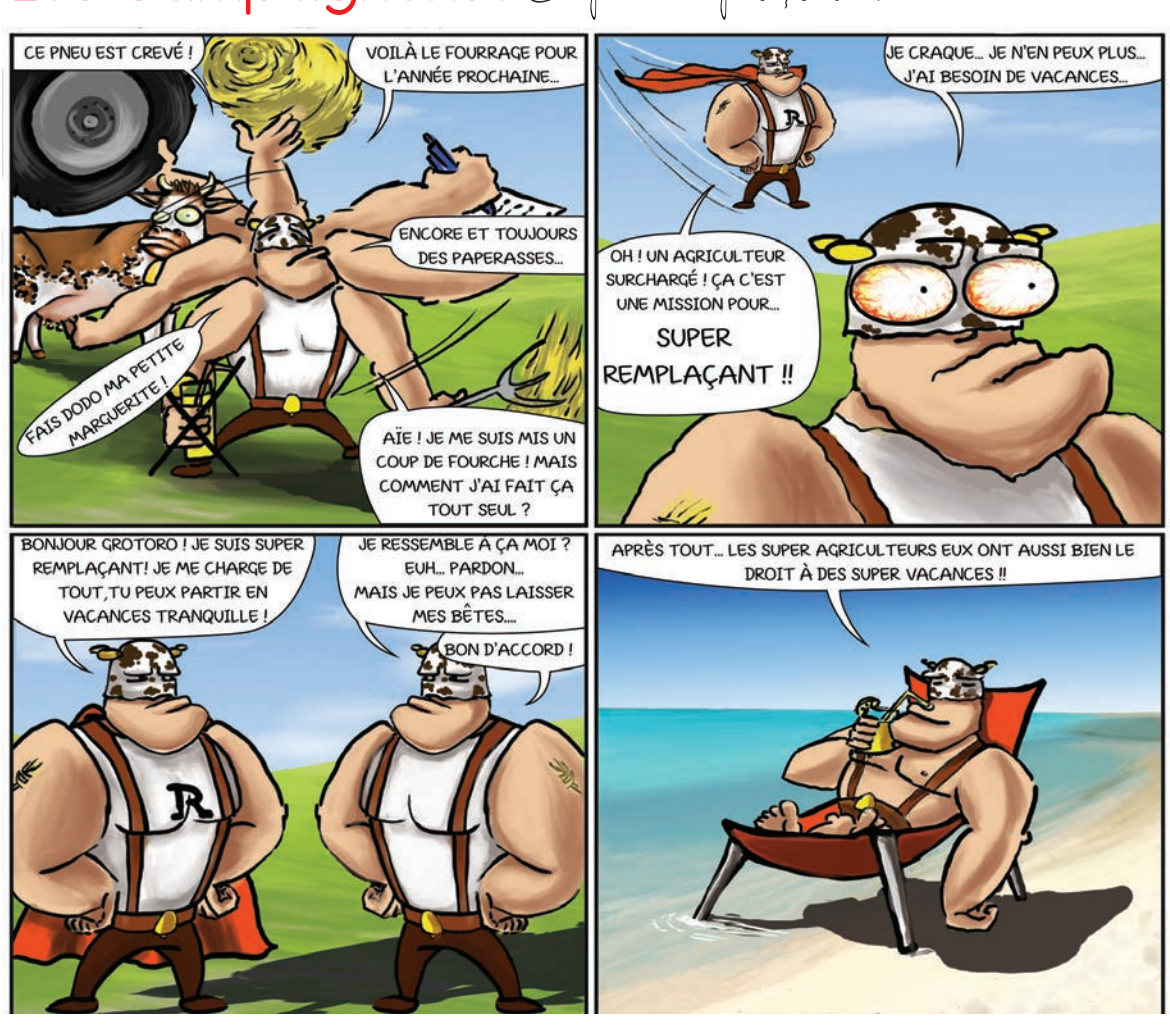
Le truc de la semaine

Abeille en papier

Découpe une bande de papier jaune de la largeur d'un rouleau de papier toilette et recouvre-le en la collant dessus. Dans du papier noir, découpe de fines bandes pour faire les rayures du corps de l'abeille et deux fines lamelles pour les antennes. Découpe un rond dans du papier jaune pour faire la tête, dessine les yeux, colle les antennes, et assemble le tout au corps de l'abeille. Découpe encore deux ailes dans du papier fin blanc. Ton abeille est prête à voler.



Les Campagnons ! Super remplaçant !



Ce qu'il faut savoir • fiche à collectionner

Le robot de traite



Le robot de traite a révolutionné la traite des vaches.

- ★ Ce n'est pas un androïde doté d'une intelligence artificielle mais une énorme machine dont les bras automatisés reproduisent les gestes de l'éleveur lors de la traite.
- ★ Avant, l'éleveur trayait ses vaches à heure fixe, matin et soir. Avec le robot, ce sont elles qui choisissent quand elles veulent se faire traire.
- ★ Elles adorent y aller, car elles reçoivent des « friandises » à chaque passage.
- ★ Sur son ordinateur, l'éleveur peut suivre les performances de ses vaches, la quantité de lait produite, leur état de santé.

Profite des portes ouvertes organisées par les éleveurs près de chez toi pour découvrir comment fonctionne un robot de traite.

Le sais-tu ?

Le robot de traite identifie chaque vache grâce à son collier électronique et la porte ne s'ouvre pas si elle y va trop souvent.

1 - Vrai
2 - Faux

Réponse 1

La Grande halle de la Villette, à Paris, accueille jusqu'au 4 septembre « L'exposition James Bond 007 - 50 ans de style Bond », une plongée au cœur d'un demi-siècle de cinéma d'action.

Le monde de James Bond

L'agent 007 est connu de par le monde, qu'on soit cinéphile ou pas et peu importe la génération à laquelle on appartient, on connaît tous le célébrissime personnage de James Bond (plus encore que les différents acteurs qui l'incarnent), l'agent secret au service de sa Majesté. Cette exposition a pour ambition de rendre hommage au talent, à l'imagination des cinéastes et stylistes qui ont façonné l'image de James Bond. Au fil des années, ces films d'espionnage ont trouvé un écho au-delà des frontières en véhiculant l'exubérance et l'ingéniosité britanniques et en influençant les sphères du design et de la technologie pendant un demi-siècle. Tout a commencé le 5 octobre 1962 avec la sortie de *James Bond contre Dr No*, le premier long métrage réalisé sur la base des écrits de Ian Fleming, auteur de romans d'espionnage. Depuis, le succès ne s'est jamais démenti et la longue série compte aujourd'hui 24 films, avec *Spectre*, le dernier en date qui est sorti mondialement en 2015. C'est à EON Productions, société cinématographique créée par Albert R. Broccoli et Harry Saltzman, qu'a été confiée la réalisation de chaque opus. C'est elle, en partenariat avec le Barbican Centre de Londres, qui est d'ailleurs à l'origine de cette exposition. Les décors, accessoires et costumes conçus durant toutes ces années ont contribué à propulser la franchise James Bond au rang de véritable icône, une franchise qui se classe parmi les plus longues de tous les temps. Stars emblématiques, costumes, véhicules, gadgets, effets spéciaux, illustrations, destinations exotiques, armes, cascades et accessoires sont réunis pour plonger le visiteur au cœur du monde de James Bond. Parmi les costumes d'origine, figurent le smoking blanc porté par Roger Moore dans *Octopussy* et la combinaison spatiale de *Moonraker*. Certains vêtements ont spécialement été recréés pour cette exposition, comme la veste de smoking dorée de *Goldfinger* et le costume que Sean Connery portait lors de sa première apparition à l'écran dans *James Bond 007 contre Dr No* ainsi que le célèbre bikini blanc porté par Ursula Andress. Autres objets cultes : le chapeau melon aux bords d'acier de Oddjob, les chaussures munies d'une lamelle à cran d'arrêt portées par Rosa Klebb dans *Bons baisers de Russie*, les bras métalliques de Tee-Hee apparaissant dans *Vivre et laisser mourir* et les redoutables mâchoires de Requin, apparues pour la première fois dans *L'espion qui m'aimait*.


D. MERLE

Dans *Demain ne meurt jamais,* sorti en 1987, James Bond, interprété par Pierce Brosnan, chevauche une BMW R1200 C, la plus grosse moto de cette marque à l'époque. Elle a été choisie car un deux roues plus léger aurait été moins spectaculaire pour les cascades.

SECRETS DE FABRICATION

Outre ces éléments incontournables, tous les James Bond ont également une signature reconnaissable entre toutes : le célèbre visuel de la séquence d'ouverture représentant l'intérieur d'un canon de pistolet, apparu pour la première fois dans *James Bond 007 contre Dr No*. Son créateur, le styliste Maurice Binder, explique : « *J'avais de petits autocollants que j'ai placés sur un storyboard noir. J'ai pensé que ce serait une bonne idée de voir Bond au travers d'un canon de pistolet, marchant puis tirant en direction du spectateur. Le sang coulait ensuite le long de l'écran* ». L'exposition nous permet d'apprendre les secrets de fabrication des objets appartenant aujourd'hui à la légende. Ainsi le pistolet d'or dont est armé Francisco Scaramanga dans *L'homme au pistolet d'or* a été réalisé par Colibri, fabricant de briquets et d'accessoires de luxe. Un stylo servait de canon, limité à une seule balle. Le chargeur était un briquet. Un étui à cigarette servait de crosse et la détente était un bouton de manchette. Tous ces ingénieux objets proviennent de la « Section Q », la division de recherche et développement fictive des services secrets britanniques. Son nom provient de Quatermaster (quartier-maître), le pourvoyeur de gadgets et d'armes du MI6. Peter Burton l'incarna pour la première fois dans *James Bond contre Dr No*, avant d'être remplacé en 1963 par Desmond Llewelyn dans *Bons baisers de Russie*. Ce film sera le premier d'une longue série de dix-sept dans lesquels Llewelyn incarnera Q pendant 36 ans. Les fans de la saga attendent désormais le nom de l'acteur devant succéder à Daniel Craig qui a manifesté son souhait ne plus endosser le smoking noir. Plusieurs comédiens ont déjà été auditionnés pour incarner le plus célèbre des agents secrets.

VALÉRIE GODEMENT

Aston Martin


D. MERLE

L'Aston Martin DB5 grise de 1964 est entrée dans la légende. Elle a été pilotée par Bond sur une route de Côte d'Azur dans la séquence d'ouverture de « GoldenEye ». Pour « Skyfall », la DB5 de « GoldenEye » fut modifiée afin de ressembler au premier modèle utilisé dans « Goldfinger » et elle retrouva sa plaque d'origine : BMT 216A.

LOTUS ESPRIT

Les différentes voitures pilotées par l'agent secret au service de sa Majesté font rêver les mordus de vitesse et de belles lignes. Deux Lotus Esprit Series 1, ces bolides aux allures de requin, ont été achetées pour servir d'arme suprême aux services secrets britanniques. Surclassant toutes les voitures précédemment pilotées par James Bond, ce véhicule de combat multitâches était capable de se débarrasser de ses poursuivants sur la route et de naviguer comme un sous-marin en pleine mer. L'engin se déplaçait à


D. MERLE

une vitesse de 7,2 nœuds et pouvait plonger à une profondeur d'environ 140 mètres, une performance rendue possible grâce aux prouesses du directeur des effets spéciaux Derek Meddings et au constructeur de sous-marins John Perry III.

INGÉNIOSITÉ

Les bateaux de Bond

Dans tous les films, l'aspect technique du matériel mis à la disposition de l'agent 007 est bluffant. Les scènes d'action où la dextérité de James Bond est largement appuyée par la panoplie logistique truffée d'innovations technologiques ravissent les aficionados de scènes d'action. En matière d'ingéniosité, les bateaux utilisés par James Bond rivalisent avec ses voitures. Sa « bondole » vénitienne est capable de se transformer en hors-bord et en aéroglisseur. Le « Q Boat » conçu par Ken Adam pour *Moonraker* (qui catapulta Bond au-dessus des chutes brésiliennes d'Iguazuau) donna à Glastron, son fabricant, l'idée de lancer en 1980 son bateau à moteur Scimitar, maintes fois primé. Bond utilisa le mini « Q Boat » sur la Tamise et les quais avant même qu'il ne soit achevé.


D. MERLE